PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2023

SOMMAIRE

Préambule **3**

1 Présentation du contexte et du cadre réglementaire du budget 2023 ..... **4**

1.1 Un syndicat – trois budgets 4

1.2 La réalisation budgétaire 5

1.3 Le contexte 2022 7

1.3.1 Financier 7

1.3.2 Statutaire 8

1.4 Les grandes orientations budgétaires 9

1.4.1 Un pacte budgétaire maintenu 9

1.4.2 Une augmentation des contributions nécessaire pour le budget GeMAPI 10

1.4.3 Estimation de l'augmentation des contributions 15

2 Présentation détaillée des propositions budgétaires 2023 ..... **17**

2.1 Budget principal 17

2.1.1 Evolution du budget par rapport à 2022 17

2.1.2 Les résultats de l'année 2022 17

2.1.3 Les propositions de budget 2023 18

2.1.4 L'endettement en cours 19

2.1.5 Les actions tourisme prévues en 2023 en détail 19

2.2 Budget annexe SPANC 21

2.2.1 Résultat 2022 21

2.2.2 Contexte et perspectives 22

2.2.3 Propositions 2023 22

2.3 Budget annexe GeMAPI 24

2.3.1 Evolution du budget par rapport à 2022 24

2.3.2 Le résultat 2022 25

2.3.3 Le budget 2023 en grande ligne 27

2.3.4 L'endettement du budget GeMAPI 28

2.3.5 Détail du budget par missions 29

2.3.6 Mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 30

3 Les ressources humaines **34**

3.1 Présentation des effectifs 34

3.1.1 Evolution du nombre d'agents 34

3.1.2 Répartition par filières et catégories hiérarchiques 36

3.1.3 Répartition femmes-hommes 36
3.1.4 Taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap 37
3.1.5 Evolution de carrière 37
3.2 Dépenses de personnel 37
3.2.1 Masse salariale 37
3.2.2 Participation de l'employeur à la complémentaire santé et la prévoyance 39
3.2.3 Régime indemnitaire et RIFSEEP 39
3.3 L'organisation du PLVG 39
3.3.1 Evolution et adaptation de l'organigramme et des fiches de poste 39
3.3.2 Mutualisation des postes ressources entre le budget principal et la GeMAPI 40
3.3.3 Temps de travail 40
3.4 Les chantiers RH menés en 2022 41
3.5 Les perspectives 2023 42

PREAMBULE

Le cadre règlementaire du débat et du rapport d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Les objectifs de ce débat sont de :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière.

La loi Notre du 7 août 2015 créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Un rapport doit être établi pour le DOB sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Pour les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Pour rappel, le calendrier budgétaire du PLVG est le suivant :

- 1er février 2023 = Bureau syndical - discussions sur les orientations budgétaires
- 2 février = envoi des convocations et du rapport du DOB aux membres du conseil
- 8 février = DOB en Conseil Syndical
- 8 mars = vote du budget.

Les chiffres clés du PLVG

85 communes - 2 EPCI membres

39 000 habitants

43 agents et 37,71 ETP (au 01.01.23)

1 budget principal - 2 budgets annexes

Budget 2021 global réalisé = **5,34 millions d'euros**

(6,9 M€ en 2019 et 5,78 M€ en 2020)

1 PRESENTATION DU CONTEXTE ET DU CADRE REGLEMENTAIRE DU BUDGET 2023

1.1 UN SYNDICAT – TROIS BUDGETS

Le PLVG, en tant que syndicat mixte, ne dispose comme sources de financement que des subventions extérieures et des contributions de ses membres. Sur le budget GeMAPI, une partie de cette contribution est alimentée par le produit de la taxe GeMAPI qui a été mise en place par les deux EPCI membres du PLVG.

Le PLVG exerce deux compétences transférées par ses membres (Assainissement Non Collectif et GeMAPI) et des missions en lien avec les compétences de ses membres sur des projets de développement local. Un budget annexe pour la compétence GeMAPI a été créé afin de garantir la transparence des actions du PLVG financées via la taxe GeMAPI, une meilleure compréhension et une plus grande efficacité dans la gestion financière.

Voici la présentation synthétique du PLVG, au travers de ses trois budgets.

	Budget principal	**Budget annexe SPANC**	**Budget GeMAPI**
Missions	Missions d'animation et de coordination : filière cyclo, Patrimoine en Balade, Politiques contractuelles, ingénierie (Contrat régional, Contrat de Ruralité, Leader), jusqu'au 31/12/2022	Compétence Assainissement non collectif : contrôle, entretien (par un prestataire), réhabilitation (conseil).	Les 4 items de la compétence = entretien des cours d'eau, travaux de protection, actions de prévention. Animation des outils PAPI, PPG, Natura. Gestion d'un Atelier chantier d'insertion + item 11 surveillance ressource et milieux
Effectifs au 01/01/23	4 agents (+1 en cours recrutement) 3,8+1 ETP + 2 agents en disponibilité *2.3 ETP « mutualisés » avec le budget GeMAPI*	2 agents CDI de droit privé 2 ETP *Direction assurée par un agent du pôle GeMAPI*	37 agents 31,91 ETP dont 13 agents en contrat d'insertion 9.66 ETP + 2 agents en disponibilité
CA prévisionnel Fonct. 2022	**817 778 €** Excédent à reporter de 207 228 €	**55 442 €** Déficit à reporter de 14 493 €	**2 358 414 €** Excédent à reporter de 382 482 €
CA prévisionnel Inv. 2022	**173 923 €** Excédent à reporter de 112 892 €	**10 624 €** Excédent à reporter de 9 957 €	**2 902 078 €** Excédent à reporter de 649 362 €
Propositions Fonct. 2023	**769 012 €**	**115 867 €**	**2 877 475 €**
Propositions Inv. 2023	**262 754 €**	**11 157 €**	**2 885 853 €**

1.2 LA REALISATION BUDGETAIRE

Le budget global réalisé est d'environ 8 millions d'euros en 2018, 7 millions en 2019, 5,8 millions d'euros en 2020, 5,3 millions d'euros en 2021 et 6,3 millions d'euros en 2022.

A noter également que le PLVG poursuit la mise en œuvre de ses actions et opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement, tout en faisant face à des imprévus comme ce fut le cas suite aux inondations de 2018, 2019 et 2020 pour lesquelles plus de 2,3 millions d'Euros ont dû être dépensés.

Du fait du contexte et du report de nombreuses opérations, aucun appel à l'emprunt n'a été fait en 2020 pour boucler le budget GeMAPI qui clôture avec un déficit de près de 500 000 €. Pour équilibrer le budget 2021, un emprunt de 1,13 millions d'Euros avait été prévu, mais refusé par les banques. Cette situation n'a pas permis pas de couvrir le déficit de 2020, qui s'est élevé à 229 061 € en 2021 (*comprenant des Restes à Recevoir en investissement de 246 695 € pour éviter un résultat global déficitaire*). Grâce à l'augmentation des contributions des membres sur le budget GeMAPI en 2022, un emprunt de 1,15 millions d'Euros a pu être obtenu, difficilement, compte tenu du contexte international et de la capacité d'autofinancement du PLVG qui reste faible, voir négative. Dans ce cadre, il clôture le budget GeMAPI en investissement avec un excédent de 649 362 €.

Depuis 2020, le PLVG a diminué sa contribution appelée pour le budget principal de 50 000 euros dans le cadre d'un retour de mission aux EPCI pour l'OPAH et d'un arrêt des missions liées à la filière bois et à la Réserve de Ciel.

Voici la réalisation budgétaire du PLVG depuis 2017, tout budget confondu :

	Budget réalisé en 2017	Budget réalisé en 2018	Budget réalisé en 2019	Budget réalisé en 2020	Budget réalisé en 2021	Budget réalisé en 2022
Chapitre 011	496 996 €	576 232 €	665 774 €	564 555 €	475 601 €	579 011 €
Chapitre 012	1 423 224 €	1 511 370 €	1 593 638 €	1 451 798 €	1 440 765 €	1 531 183 €
Total dépenses fonctionnement	2 298 037 €	2 664 289 €	2 823 654 €	2 540 606 €	2 404 975 €	2 656 375€
Recettes de fonctionnement	2 610 562 €	3 318 458 €	3 593 178 €	3 448 730 €	2 897 319 €	3 231 634 €
Dépenses d'investissement	12 348 278 €	5 5 12 030 €	4 127 406 €	2 664 768 €	2 471 185 €	2 314 413 €
Recettes d'investissement	13 600 076 €	5 373 717 €	4 217 121 €	2 324 546 €	2 007 890 €	3 086 624 €
Budget total réalisé	**14 646 315 €**	**8 176 319 €**	**6 951 060 €**	**5 205 374 €**	**4 876 160 €**	**4 970 831 €**
Contributions des membres	*1 400 000 €*	*1 400 000 €*	*1 400 000 €*	*1 350 000 €*	*1 350 000 €*	*1 550 000 €*

1.3 LE CONTEXTE 2022

1.3.1 Financier

1.3.1.1 Réalisation d'une analyse financière et prospective

Compte tenu de la situation financière du PLVG, une analyse financière du PLVG a été réalisée par le cabinet KPMG, fin 2021, présentée au DOB 2022. Pour rappel, il ressort la situation suivante :

❖ **BUDGET PRINCIPAL :**

- En projection, la hausse des charges de gestion courante (coûts des prestations) s'ajoute à une diminution des subventions attendues (aides de la Région et de l'Europe, sans baisse des charges du syndicat).
- Le budget peut compter sur le résultat disponible fin 2021 pour « amortir » progressivement la hausse du besoin de financement.
- Toutefois les contributions auront à progresser de 100K€ d'ici 2024 pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

❖ **BUDGET GEMAPI :**

- En projection, la hausse des charges de gestion courante (personnel) s'ajoute à une diminution des financements de l'Europe, du CD 65 et de l'Agence de l'eau). Des aléas climatiques pourraient ponctuellement augmenter le besoin de financement de 180-190K€.
- Ces hypothèses conduisent à envisager une évolution des contributions de 200K€ dès 2022 et la bascule de 175k€ de contributions versées en investissement, en fonctionnement.
- Ces évolutions sont envisagées sur une réalisation d'investissement proche des moyennes constatées entre 2018 et 2021. Le PPI envisagé est 4 fois supérieur à cet effort et induirait une augmentation du besoin de financement de 100K€ en plus par an.

❖ **BUDGET SPANC :**

En projection, ce budget consomme le résultat disponible et doit compter sur les évolutions envisagées des redevances pour assurer l'équilibre des comptes et l'autofinancement des investissements nécessaires (véhicule, licence).

1.3.1.2 La demande d'emprunt pour le budget GeMAPI

Dans le cadre d'une demande d'emprunt prévue au budget 2022, une réunion avec les banques avait eu lieu en avril et avait permis d'obtenir un accord de principe des banques. Mais, la première consultation des banques, menée en mai, a été infructueuse, du fait du contexte international et du taux d'usure.

En juin, le PLVG a pu obtenir un emprunt de 300 000 € par la Banque des Territoires (conditions spécifiques par rapport aux banques classiques) pour financer l'opération du Bernazau à Sassis.

Suite à la révision du taux d'usure au 1er juillet, une nouvelle consultation des banques a été lancée, pour un emprunt complémentaire de 900 000 €. Le PLVG a reçu une proposition de la société générale qui s'est retirée compte tenu de la capacité d'autofinancement de la collectivité. Le PLVG a donc retenu l'offre groupée suivante :

- Le crédit agricole à 400 000 €, à taux fixe de 2,98%
- La caisse d'épargne à 450 000 €, à taux révisable (Euribor + 1,55 % de marge), transformable à taux fixe au bout d'un an.

1.3.1.3 La mise en place d'outils de suivi financier

Dans un souci de sécurisation financière et pour prioriser les missions des services, **plusieurs outils et procédures ont été mis en place au sein de la structure**. Dans ce cadre, des **comités budgétaires** ont été mis en place en 2022 pour réunir les services trimestriellement, sur le suivi financier, ainsi que des bureaux finances pour un retour aux élus. **Ce travail a été réalisé avec l'accompagnement de la responsable finance et marchés publics**, poste mis en place fin 2021, pour remplacer le travail de la CACG et renforcer la sécurisation budgétaire. Ce poste affecté à 50% en 2022, devait passer à 100 % en 2023. **Le départ de l'agent fin 2022 et le temps du recrutement va rendre difficile la continuité de cette mission qui a montré son intérêt**.

Tout d'abord, un système de priorisation des opérations a été défini sur la base de critères techniques (fréquence des dégâts, nombre d'habitations protégées) et financiers (% et caducité de subvention, compatibilité avec le budget). L'objectif est d'utiliser cet outil pour réaliser les opérations en priorité 1, puis 2 et 3 selon la charge de travail du service et la faisabilité financière et ainsi aider la décision politique.

Parallèlement, en 2022, il a été mis à disposition 3 outils pour aider les services et la direction dans le suivi, la bonne réalisation et anticiper des risques financiers :

- Le **suivi de l'exécution budgétaire,** mois par mois et service par service (dépenses et recettes)
- Des **tableaux de bord** par opération pour voir l'avancée des dépenses et recettes pour chaque agent sur les opérations qu'il gère
- Un **plan de trésorerie** afin d'anticiper les périodes de l'année en déficit et nécessitant d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès des banques.

1.3.2 Statutaire

1.3.2.1 L'arrêt de l'animation des politiques contractuelles par le PLVG

Historiquement, en tant que PETR, le PLVG a été le partenaire des financeurs publics que sont l'Europe, l'Etat, la Région et le Département, pour les contrats suivants : le contrat ruralité, le Contrat Territorial Occitanie (CTO) et le LEADER ; permettant une stratégie de développement du territoire et favorisant le financement de projets structurants. Cette contractualisation a permis au PLVG de bénéficier d'un financement annuel de 55 000 euros de la Région pour le CTO et 18 000 euros de l'Europe pour le Leader.

Plusieurs de ces contrats sont ou arrivent à échéance et amènent à une modification des périmètres d'intervention :

- Le CRTE (ex-contrat ruralité) est maintenant assuré par les EPCI
- Pour le nouveau CTO (2022-2027), la Région a souhaité le maintien de l'animation par les PETR, le PLVG sur le périmètre de la CCPVG
- Le périmètre Leader qui se termine en 2022, sera révisé pour 2023. La candidature a été lancée par la Région durant l'année 2022 et le PLVG a été retenu comme structure porteuse, chef de file (avec l'appui du PETR Cœur de Bigorre), sur un périmètre regroupant la CATLP, la CCPVG et la CCHB
- La candidature du PLVG a aussi été retenue pour l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) lancé par la Région, en juin 2022, pour le programme Régional FEDER+FSE (2021-2027), pour le territoire correspondant à celui du CTO.

La Région recommandant une structure porteuse unique (exception possible) pour assurer l'ingénierie du LEADER et la CATLP ne pouvant adhérer à 2 PETR (comme c'était le cas jusqu'à maintenant), les

EPCI ont souhaité la création d'un nouveau PETR (couvrant la CATLP, la CCPVG et la CCHB) pour le 1er janvier 2023. L'animation des politiques contractuelles sera donc assurée par un nouveau PETR Plaines et Vallées de Bigorre, à partir du 1er janvier 2023.

L'arrêt de cette mission au sein du PLVG a pour conséquence :

- Le départ d'un agent qui était 50% LEADER / 50 % finances et marchés publics. L'agent devait passer en 2023 à 100 % sur cette seconde mission pour la sécurisation budgétaire du PLVG
- La perte à venir de 73 000 € de recettes de fonctionnement de la Région pour l'animation de cette mission et qui finançait 2,35 ETP (cette subvention permettait de mutualiser et de valoriser des postes administratifs : direction, secrétaire, animatrice Leader et chargée de mission vélo).

1.3.2.2 La fin du PETR – modification statutaire

Dans le cadre du contexte présenté dans le chapitre précédent, les EPCI ont créé un nouveau PETR Plaines et Vallées de Bigorre pour assurer l'animation des politiques contractuelles, à partir du 1er janvier 2023. La CATLP et la CCPVG ont donc délibéré, respectivement le 28/09/2022 et le 03/10/2022, pour la création du nouveau PETR et ont voté un projet de nouveaux statuts du PLVG, qu'ils ont écrit.

Le PLVG ne sera donc plus PETR en 2023 et a voté les nouveaux statuts lors du conseil syndical du 16 décembre 2022. Cette transformation statutaire implique la transformation du PETR en syndicat mixte, l'enlèvement du projet de territoire, de la conférence des maires et du conseil de développement du territoire.

Dans ce contexte, les EPCI se posent la question du maintien de la mission vélo au sein du PLVG. Compte tenu que cette mission n'empêcherait pas une labellisation EPAGE, qu'elle est transversale au territoire (notamment via la voie verte), qu'elle fédère plusieurs acteurs (EPCI, HPTE, Offices du tourisme) et que de toute façon cette mission devra être assurée par un acteur, sans financement, les élus du PLVG souhaitent maintenir cette mission, pour le moment.

1.4 LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1.4.1 Un pacte budgétaire maintenu

Le budget 2023 reste dans le cadre du pacte budgétaire 50/50 qui avait été déterminé dès 2016 par les élus du PLVG. Celui-ci repose sur les stratégies suivantes guidant l'action du PLVG.

Pour le budget principal : il s'agit des charges générales de la structure (charges en personnel commun au différentes missions, frais de structures) et au développement de la mission tourisme (filière vélo, Pyrénées TV, Patrimoine en Balade). Les politiques contractuelles et Leader ne seront plus assurées à compter de 2023. L'arrêt de la mission Leader n'aura pas d'impact budgétaire puisqu'elle était financée à 100 %. L'impact est au niveau RH, avec le départ de l'agent qui était en charge à 50 % de la sécurisation financière et marchés publics. Par contre, l'arrêt des politiques contractuelles va être plus impactant puisque le CTO permettait le financement à 60 % de 10 % du poste de direction, 10% du secrétariat et surtout 65% de la chargée de mission tourisme ; tous ces postes étant nécessaires pour poursuivre les missions du PLVG. L'année 2023 sera la dernière année pour bénéficier des aides en fonctionnement LEADER et CTO pour le travail réalisé en 2022. **Le budget 2023 est stable, en fonctionnement malgré l'inflation, compensée par les résultats 2022 et des charges en personnel plus faibles. En investissement, le budget est augmenté, du fait des actions 2022 non réalisées,**

reportées et de nouvelles actions suite à l'arrivée de la nouvelle chargée de mission, compensés par l'excédent 2022 et un virement de section.

Pour le budget SPANC : l'arrêt des aides de l'Agence de l'Eau a été compensé par une hausse des redevances en 2019 (avec une seconde augmentation prévue en 2021). L'équilibre budgétaire a permis d'éviter de nouvelles hausses en 2020 et 2021. Par contre, cette augmentation a été nécessaire en 2022 et était prévue pour 2025, pour permettre l'achat d'un logiciel informatique et le remplacement d'un véhicule. Le résultat 2022 est déficitaire du fait des difficultés de recrutement et du nombre de contrôle n'ayant pu être réalisé par rapport au prévisionnel. **L'année 2023 consistera à rattraper ce déficit.** Compte tenu de l'inflation, l'augmentation des redevances devra probablement être anticipée en 2024, au lieu de 2025.

Pour le budget GeMAPI : il repose sur les programmes partenariaux et financiers que sont le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Le budget 2023 a été bâti dans un contexte d'inflation avec une priorisation et un arbitrage des actions à mener pour rester dans des capacités d'investissement acceptables. **Dans ce cadre, plusieurs éléments, expliqués en suivant, nécessitent de poursuivre l'augmentation de la contribution GeMAPI, initiée en 2022.**

1.4.2 Une augmentation des contributions nécessaire pour le budget GeMAPI

1.4.2.1 Rappel des contraintes sur le budget GeMAPI

Les contraintes financières sont de plus en plus prégnantes sur ce budget :

- Chaque année, le PLVG doit intervenir en urgence suite à des événements de crue, de lave torrentielle… et ce particulièrement sur la partie amont de son territoire. Pour rappel, **les travaux d'urgence** menés en 2018 (1.5 millions d'euros financés à 60%) concernaient le secteur du Pays Toy, le Val d'Azun, le Gave de Cauterets, et dans une moindre mesure Lézignan. En 2019, le PLVG est intervenu sur les matériaux du Bastan et en 2020 sur le Val d'Azun suite à des évènements récurrents et localisés. Les interventions réalisées en 2022 suite aux crues de décembre 2021 et janvier 2022, n'ont pas été financées (car montant des travaux inférieur à 1% du budget de la collectivité).
- Le budget GeMAPI est également impacté par la **non-attribution de l'aide à l'opération Soum de Lanne** (700 000€ non perçus) et **une différence de 227 300 € des subventions attendues en fonctionnement** entre 2021 et 2022 (soit -19%).
- Les subventions en fonctionnement sont en baisse (-200 000 € en 2022), ainsi qu'en investissement (travaux PI financés aujourd'hui à moins de 50% au lieu de 80% lors des fonds d'urgence suite à 2013). A cela s'ajoute l'absence de subvention pour l'entretien des ouvrages qui incombe au PLVG.

❖ **UNE AUGMENTATION DU COUT DE LA REGIE**

Le cout de la régie du PLVG a augmenté depuis 2021 et plus spécialement en 2022. Cette augmentation se répercute sur le reste à charge car elle n'est pas suivie d'une augmentation des recettes.

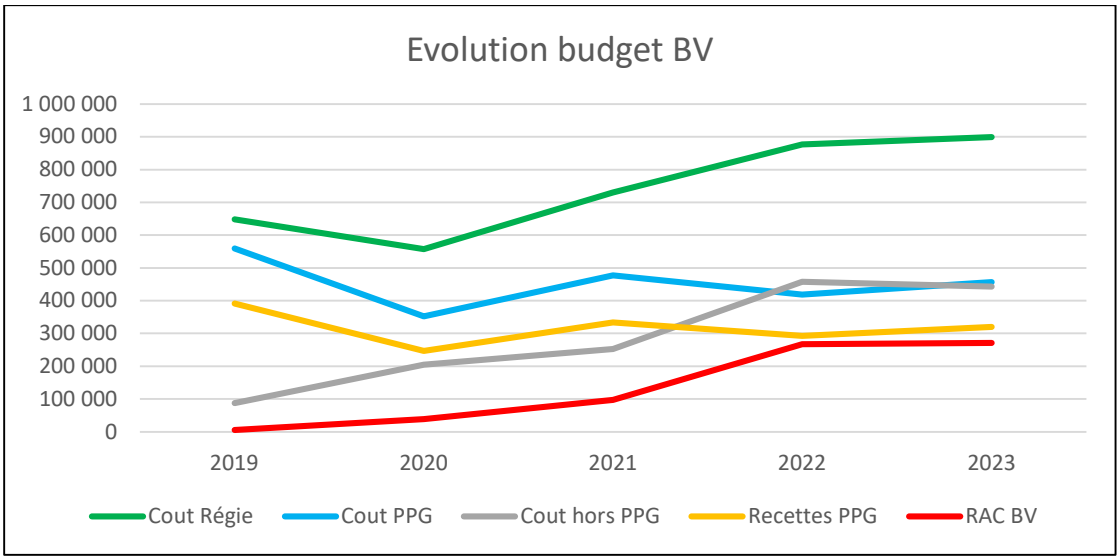

Deux points expliquent cette augmentation du coût de la régie du PLVG depuis 2021.

D'une part, le cout réel de la régie a augmenté depuis 2021 pour diverses raisons :

- Intégration au budget régie du cout de la directrice adjointe (préalable financée sur le poste d'animation du Contrat de rivière) et des moyens supports du budget principal (nouvelle répartition plus réaliste)
- Augmentations d'échelon et du point d'indice
- L'inflation et notamment le carburant en 2022.

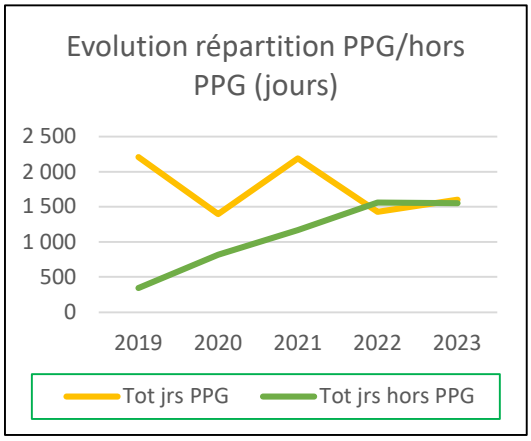

D'une part, comme indiqué en commission GeMAPI, les chantiers réalisés par la régie du PLVG évoluent. Depuis 2019, les travaux de gestion des cours d'eau (PPG) diminuent au profit des chantiers hors PPG. Ces derniers concernent :

- Les travaux menés sur la Voie verte et les projets cyclo,
- L'entretien des ouvrages de protection contre les inondations et l'entretien des cours d'eau.

Alors que les travaux PPG bénéficient de financements publics à hauteur de 70% (AEAG, CRO, CD65), ceux sur le cyclo et la PI ne sont pas financés. Les recettes ne suivent donc pas l'augmentation du cout de la régie puisqu'elles ne sont liées qu'aux chantiers PPG qui se réduisent.

❖ **UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NEGATIVE**

En effet, le mode de financement du PLVG pose des difficultés structurelles en termes d'autofinancement. Des échanges avec les établissements bancaires entre 2020 et 2022 ont souligné les faiblesses du PLVG en termes de capacité d'autofinancement, critère particulièrement important pour bénéficier du soutien des banques.

Pour rappel, la CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables). La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

Evolution de la capacité d'autofinancement net du budget GeMAPI

2017	2018	2019	2020	2021	2022
+ 475 222 €	+ 143 771 €	- 225 618 €	234 555 €	75 026 €	+ 196 046 €

A noter que pour calculer cette CAF nette, une correction a été apportée sur deux points :

- *les prêts court terme ne sont pas pris en compte (en 2017, 2019 et 2020)*
- *la part de la contribution CATLP en investissement est intégrée dans le calcul.*

Pour mémoire, la contribution des 2 membres du PLVG est affectée de la manière suivante :

- la totalité de la contribution de la CCPVG est affectée en section de fonctionnement
- la contribution de la CATLP est affectée en section de fonctionnement et 250 000 € en section d'investissement.

Concernant la répartition de la CATLP en partie en investissement, cette pratique a amené l'observation suivante de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport de 2021 (*cf. paragraphe 2.2.3 Le financement de la Gemapi- page 22*) : *« Cette disposition, assimilable dans les faites à un fonds de concours, appelle une observation de la chambre. En effet, le versement de fonds de concours n'est autorisé qu'entre EPCI et communes membres. Il est proscrit par le CGCT entre EPCI et syndicat mixte. De surcroît, imputer une contribution à la section d'investissement du pôle, ouvre la possibilité de couvrir la dépense d'investissement par de l'emprunt. Le PETR financerait ainsi un équipement n'ayant pas vocation à intégrer son patrimoine. Cette pratique contrevient enfin au principe de sincérité en faisant supporter la charge de la dette à un tiers ».*
En 2022, cette situation a valu le refus de certaines banques à la demande d'emprunt du PLVG.

Considérant cette observation, la CAF nette, sans correction, du budget GeMAPI est la suivante :

2018	2019	2020	2021	2022
- 131 229 €	- 500 618,17 €	- 40 444,12 €	- 199 974 €	- 78 954 €

Chaque année le budget est équilibré avec un emprunt, non obtenu en 2020 et 2021. La hausse des contributions en 2022 a permis de bénéficier d'un emprunt en 2022. **Mais, compte tenu du niveau d'investissement (opérations déjà engagées) et de l'inflation actuelle, l'augmentation des contributions est nécessaire pour disposer d'une CAF positive.**

- **L'ANALYSE FINANCIERE DE KPMG**

L'analyse financière prospective de KPMG, réalisée en janvier 2022, a montré que ces dernières années, l'excédent de fonctionnement n'était plus suffisant pour couvrir le niveau d'investissement du PLVG.
Pour finaliser le PAPI 1 et permettre le PEP, puis le PAPI 2, il ressortait des analyses de KPMG, une augmentation des contributions de 200 000 € en 2022, 100 000 € en 2023, 2025 et 2026.

1.4.2.2 Le contexte international

Avec la guerre en Ukraine, le contexte international a été marqué en 2022 par une inflation historique qui se répercute à hauteur de 3,5 % sur les charges courantes et en personnel (augmentation du point d'indice, revalorisation du SMIC), ainsi que sur les possibilités d'emprunts et les taux associés. **En 2022, la contribution des membres ne prenait pas en charge cette augmentation de 3,5 %.**

Pour 2023, les conséquences attendues sont encore plus marquées :

- Il est recommandé par la trésorerie de **prévoir 7% d'augmentation sur les charges courantes (20 % pour l'électricité) et en personnel.**
- **Les intérêts d'emprunts augmentent, en 2023, de 100 000 €,** du fait de la hausse des taux du livret A (le PLVG ayant plusieurs emprunts auprès de la Banque des Territoires) et un emprunt révisable sur 1 an auprès de la Caisse d'Epargne.

1.4.2.3 En retour, des économies recherchées

❖ **ECONOMIES SUR CERTAINES CHARGES EN FONCTIONNEMENT**

Pour limiter l'impact sur les contributions, mais surtout tendre vers une capacité d'autofinancement positive, des arbitrages financiers sont proposés sur certaines charges, notamment du budget GeMAPI :

- Un prévisionnel le plus réaliste possible (avant les 7% d'augmentation)
- Fin de l'AMO (avec la CACG)
- Non remplacement de 2 agents : ingénieur inondation et agent de la brigade verte (-57 800 €)
- Baisse de l'enveloppe formation (-10 000 €)
- Baisse de l'enveloppe dédiée à la commémoration des crues de 2023 (-15 000 €).

Au total, ces efforts permettent une économie de plus de 80 000 €.

❖ **ECONOMIES SUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SELON DES SCENARIOS**

Les opérations GeMAPI réalisées par le PLVG sont subventionnées à peine à 50 % en moyenne. Le PLVG ne dispose pas d'assez de ressources pour financer le reste à charge et doit donc emprunter, sous condition d'une CAF positive.

Avec les difficultés d'emprunt pour le PLVG et dans le contexte d'inflation, une priorisation des opérations a été mis en place et sont classées de la manière suivante :

- **Scénario toutes priorités =** toutes les actions ci-dessous, de priorité 2, 1 et 1 mini
- **Scénario des priorités 1 =** sans les actions rouges/oranges (priorité 2)
- **Scénario 1 mini =** sans les actions rouges/oranges (priorité 2) et vertes (priorités 1)

N°	Priorité	OPERATION	DEPENSES			RECETTES		
			2023	2024	2025	2023	2024	2025
hors PPI	1 mini	Suivi Soum de Lann	4 800,00	4 800,00	4 800,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00
hors PPI	1 mini	Prévention et sensibilisation	73 894,00	27 500,00	5 700,00	51 726,00	19 250,00	3 990,00
hors PPI	1 mini	Formation élus	10 000,00	10 000,00	1 500,00	7 000,00	7 000,00	1 050,00
hors PPI	1 mini	Analyse environnement PAPI2			15 000,00			7 500,00
hors PPI	1 mini	Guide urbanisme			10 000,00			5 000,00
51b	1 mini	AVP Rieu Gros	0,00	50 000,00			29 166,67	
50b	1 mini	Observatoire	25 500,00	52 500,00		2 550,00	5 050,00	2 500,00
49b	1 mini	Diagnostics de vulnérabilité	30 000,00	30 000,00	105 000,00		29 167,00	
34b	1 mini	AVP SE Lourdes	30 000,00	150 000,00	120 000,00	5 500,00	46 000,00	123 500,00
28b	1 mini	AVP Clavanté/Concé		40 000,00	120 000,00		37 000,00	48 166,67
55	1 mini	Cambasque	30 000,00	120 000,00	50 000,00		58 333,00	58 330,00
51	1 mini	SE Rieu Gros	42 898,80			45 500,00		
50	1 mini	O2H	35 545,63		44 000,00	49 176,79		
49	1 mini	Diagnostics de vulnérabilité	36 300,00	77 700,00		26 375,00	34 125,00	
43	1 mini	Bernazau	509 590,48			248 032,50	114 885,77	
40	1 mini	Lac Vert	75 061,00			47 530,11		
39	1 mini	Travaux PPG	116 000,00	150 000,00	150 000,00	28 750,00	28 750,00	28 750,00
37	1 mini	Zones humides	210 600,00	210 000,00	130 000,00	52 500,00	52 500,00	
34	1 mini	Etude SE Lourdes	40 000,00			38 000,00		
28	1 mini	Etude Clavanté/Concé	100 000,00	70 352,00		67 500,00	76 674,00	
25	1 mini	Rieutort	71 886,00	71 886,00		10 000,00	39 500,00	22 215,00
24	1 mini	SE Pierrefitte	39 660,00	287 246,00		56 500,00	112 500,00	
19	1 mini	Etude voie verte	18 000,00			60 652,14		
17	1 mini	Système alerte	2 865,03			10 370,98		
16	1 mini	Etude hydro-météo				8 276,13		
13	1 mini	Expo photo	18 000,00			14 400,00		
10	1 mini	Repères de crue	5 095,80	2 014,20		3 945,50	3 945,50	
hors PPI	1 mini	Ayné	60 000,00			24 000,00		
52	1	Souet Gaillagos	316 850,80	719 749,13		143 000,00	418 722,62	
31	1	Travayx Yse aval	355 000,00	1 372 265,98		100 000,00	626 199,82	
hors PPI	2	Boo Silhen	84 000,00					
hors PPI	2	Baou	10 000,00					
54	2	Plage de dépôt Rioutou	31 400,00	239 880,00		12 000,00	94 000,00	
53	2	Hountamou	102 000,00	100 000,00		29 750,00	58 600,00	29 000,00
48	2	Gave de Pau Intermédiaire	792 567,60			386 930,00		
42	2	Yse amont	60 000,00			7 500,00		
33	2	Travaux Gavarnie	431 500,00	1 299 591,56		150 000,00	1 226 515,17	
26	2	Piège embacles Lourdes	13 083,12			7 631,00		
23	2	SDBV Gavarnie	63 600,00	66 776,03		48 109,42	44 186,17	
22	2	SDBV Cauterets	76 788,00	60 780,00		35 365,60	73 173,88	
21	2	SDBV Azun	120 000,00	106 132,46		31 005,93	133 601,98	
		TOTAL	4 042 486,26	5 319 173,36	756 000,00	1 811 977,10	3 371 246,58	332 401,67

A noter que cet arbitrage est défini aussi dans un souci d'assurer un rééquilibrage amont-aval et tendre vers plus d'actions de prévention qui bénéficient d'un meilleur taux de subvention (80%) et touchant l'ensemble du territoire.

Pour le budget 2023, selon le scénario retenu, le reste à charge pour le PLVG est donné dans le tableau suivant. Dès maintenant, l'analyse a été menée pour les budgets suivants afin de sélectionner en 2023, un scénario acceptable en 2024, en termes de CAF et d'emprunt.

	DEPENSES			RECETTES			RAC		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Scénario 1 mini	1 585 696,74	1 353 998,20	756 000,00	860 685,15	696 246,94	303 401,67	725 011,59	657 751,26	452 598,33
Scénario 1 mini +	2 257 547,54	3 446 013,31	756 000,00	1 103 685,15	1 741 169,38	303 401,67	1 153 862,39	1 704 843,93	452 598,33
Scénario 1 mini +	4 042 486,26	5 319 173,36	756 000,00	1 811 977,10	3 371 246,58	332 401,67	2 230 509,16	1 947 926,78	423 598,33

En plus de ce système de priorisation sur les opérations, il est également envisagé les économies suivantes :

- Pas d'attribution du marché à la commission syndicale (-70 000 €), le travail sera réalisé en régie
- Etalement des travaux de rénovation énergétique et de confort du site de Saint Savin sur 2 ans au lieu de 1 an (-99 000 € en 2023).

1.4.3 Estimation de l'augmentation des contributions

Pour le budget principal, l'augmentation des contributions liée à l'inflation (§ 1.4.2.1) serait augmentée de 17 500 €. Mais, compte tenu du résultat 2022**, il est proposé de ne pas augmenter les contributions en 2023 ; elles sont maintenues à 250 000 €**.

Le budget SPANC, étant un SPIC, il est autonome via les redevances et ne dispose pas de contributions des membres. Toutefois, une augmentation des redevances en 2024 serait à prévoir (au lieu de 2025).

Pour le budget GeMAPI, l'augmentation des contributions est estimée à +300 000 € de manière à disposer d'une CAF positive et permettre ainsi l'emprunt. Pour cela, ce montant a été calculé en considérant :

- 100 000 € d'augmentation selon les préconisations KPMG
- 100 000 € pour intégrer l'inflation de 7 % en 2023 (l'inflation de 2022 n'a pas été considérée)
- 100 000 € pour compenser l'augmentation des intérêts d'emprunts.

Cette augmentation est nécessaire pour disposer d'une CAF positive, permettre l'investissement via un virement de section, complété d'un emprunt. Pour différentes simulations budgétaires, voici l'impact sur la CAF et les possibilités d'investissement :

	Montant des contributions	CAF nette (corrigée)	Besoin d'emprunt	
Scénario de base (sans économies)	1 400 000 € (selon KPMG)	-167 500 €	1 660 000 €	
Scénario « tout » (1 mini, 1 et 2) avec économies	1 400 000 € (selon KPMG)	-90 700 €	1 590 000 €	
	1 500 000 € (+ inflation)	+9 300 €	1 490 000 €	
	1 600 000 € (+ intérêts)	+109 300 €	1 390 000 €	
Scénario priorités 1 et 1 mini avec économies	1 500 000 € (+ inflation)	+9 300 €	416 000 €	
	1 600 000 € (+ intérêts)	+109 300 €	316 000 €	
Scénario 1 mini avec économies	1 500 000 € (+ inflation)	+30 500 €	0 € (marge de 17 300 €)	Pas d'emprunt en 2023
	1 600 000 € (+ intérêts)	+130 500 €	0 € (marge de 117 300 €)	

Pour assurer la faisabilité budgétaire 2024 et limiter l'endettement déjà conséquent, ces scénarios ont été présentés en bureau syndical du 20 janvier 2023, puis aux EPCI membres. **Pour ne pas prendre le risque « d'hypothéquer » les opérations futures du PAPI 2 et sécuriser l'investissement du PLVG, en concertation avec les EPCI membres, il a été choisi le scénario bleu (1 mini), avec un montant des contributions à hauteur de 1,6 M€.**

Le scénario bleu implique de diminuer le niveau d'investissement en GeMAPI et notamment des actions attendues et engagées ; mais présentant une priorité moindre au regard des enjeux à protéger, de la fréquence des dégâts et du niveau de subvention.

Pour 2024, les simulations budgétaires ont été faites avec les hypothèses suivantes :

- +2 % d'augmentation sur les charges courantes et +3,5% en personnel
- Fin des dépenses liées à la commémoration
- Résultat 2023 plus faible que 2022, vu que le budget est plus serré pour compenser l'inflation
- Réalisation de tout l'investissement 2023
- Sous réserve de l'évolution des intérêts et en considérant un emprunt en 2023 (si scénario vert ou rouge)
- Contributions de 1,6 M€ (comme 2023).

	Montant des contributions	CAF nette (corrigée)	Besoin d'emprunt
Scénario toutes priorités (1 mini, 1 et 2)	1 400 000 €	-188 000 €	2 300 000 €
	1 600 000 €	+12 000 €	2 100 000 €
Scénario priorités 1 et 1 mini	1 600 000 €	+12 000 €	1 700 000 €
Scénario 1 mini	1 600 000 €	+99 000 €	600 000 €

Emprunt fait 2023

A la demande de la CATLP, les simulations ont été faites aussi pour 2025 avec les mêmes hypothèses que pour 2025 (mais avec 2024), mais avec plus d'incertitudes selon l'avancée et l'évolution du PPI :

	Montant des contributions	CAF nette (corrigée)	Besoin d'emprunt
Scénario toutes priorités (1, 2, 3)	1 600 000 €	-20 000 €	600 000 €
Scénario priorités 1 et 1 mini	1 600 000 €	-20 000 €	500 000 €
Scénario 1 mini	1 600 000 €	-20 000 €	500 000 €

Emprunt fait 2024

2 PRESENTATION DETAILLEE DES PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2023

2.1 BUDGET PRINCIPAL

2.1.1 Evolution du budget par rapport à 2022

Le budget principal 2023 en fonctionnement est stable, malgré l'inflation, compensée par une baisse des charges en personnel. L'excédent en fonctionnement de 2022 permettra de réaliser un virement en section d'investissement pour payer les investissements.

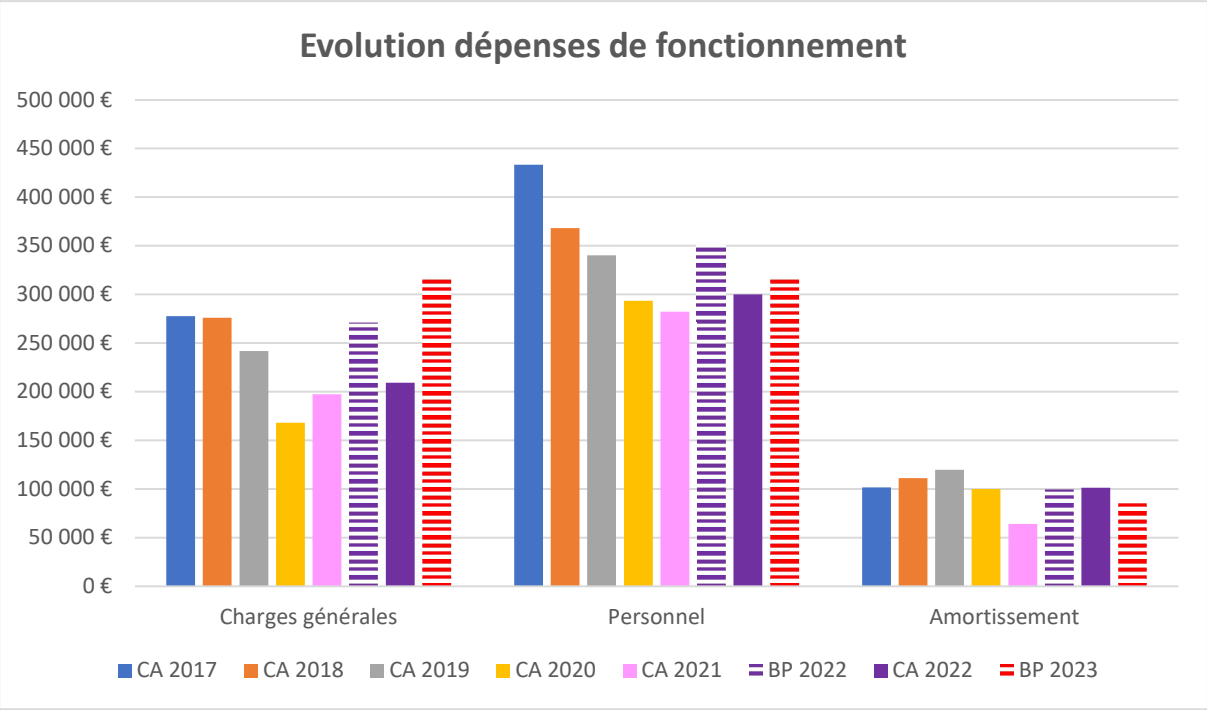

En investissement, le budget principal est en excédent de 112 892 €. Il augmente de 15% en 2023 pour réaliser les actions 2022 et relancer Altamonta, Patrimoine en Balade et le confortement de la Voie Verte.

La contribution est maintenue à 250 000 euros après avoir diminué de 50 000 euros en 2020.

2.1.2 Les résultats de l'année 2022

- **En fonctionnement, le budget prévisionnel a été réalisé à 81% (*78% en 2021)***

Dépenses réelles réalisées = 509 285 € *(480 006 € en 2021 et 461 768€ en 2020).*
Les dépenses de personnel représentent 59 % (*identiques à 2021*). Les charges générales représentent 31 % (*identiques à 2021).*
Il faut ajouter à cela 101 265 € de dotation aux amortissements *(64 117 € en 2021)* ; lié à l'important travail de mise à jour de l'actif réalisé.
En 2022, le taux de réalisation est supérieur aux 2 années précédentes, malgré l'absence de chargée de mission tourisme de mars à novembre 2022. Les autres dépenses non réalisées sont l'adhésion à Idealco qui a été mise sur le budget GeMAPI (qui ne sera donc pas refacturée) et le paiement à la CCPVG de la mise à disposition de service pour le CTO.

En recettes, 595 890 € ont été perçues = 42% de contributions des membres ; 18% de subventions et d'aides diverses *(pdts exceptionnels)* ; 40% des budgets annexes (remboursement frais fonctionnement et salaires).
A ces recettes réelles, s'ajoutent 10 918 € d'opérations d'ordre (atténuation des dotations aux amortissements) et un excédent de 2021 de 210 969 €.
Les recettes sont supérieures au prévisionnel du fait des subventions du CTO et du FEADER supérieures aux attentes et de la refacturation entre budget impactée par l'inflation 2022.

Le budget principal clôture avec un **excédent de fonctionnement de 207 228 €.**

- **En investissement, le budget est réalisé à hauteur de 28 %.**

Les dépenses réelles représentent 47 654 € (125 308 € en 2021). Elles sont faibles du fait de l'absence de la chargée de mission tourisme (de mars à novembre) et se sont limitées à la réalisation des graphs le long de la voie verte et l'achat de signalétique, ainsi que le projet « Voyages aux Pyrénées » que les élus de la commission tourisme ont souhaité mettre en pause à mi-année, pour mener une concertation avec les communes traversées par la voie verte.
Concernant la clôture de ce budget 2022, aucune dépense en restes à réaliser n'est inscrite.

En recettes réelles, on comptabilise 74 732 € composés de 51 193 € de subventions non perçues en 2021, 16 933 € de FCTVA et de dotation suite au remboursement de l'assurance pour le vol d'une caméra. A cela s'ajoute 99 191 € de dotation aux amortissements.

Le budget principal clôture donc avec un **excédent de 112 892 € en investissement.**

2.1.3 Les propositions de budget 2023

Ces propositions budgétaires reposent sur les orientations suivantes :

- Une augmentation de 7% liée à l'inflation (20% pour l'énergie), mais compensé par un prévisionnel plus réaliste
- Une baisse de la masse salariale justifiée au chapitre 3.2.
- Tourisme = le budget tourisme proposé à la commission tourisme a été repris en intégralité. Il est augmenté de 38% (53% en fonctionnement et 30% en investissement), mais comprend le report des actions 2022 non réalisées et compensé par les résultats 2022 et un virement de section. Avec l'arrivée de la nouvelle chargée de mission, les moyens ont été mis pour relancer prioritairement Altamonta (labellisation, communication), Patrimoine en Balade, ainsi que des actions de confortement de la Voie Verte (mobilier, communication, sécurisation). Au stade de la rédaction du DOB, des recettes en investissement sont attendues, mais leurs montants ne sont pas encore connus et n'ont donc pas été pris en compte.
- Partenariat avec la Radio : maintien du montant à 20 000 € sous forme de prestation de service pour la réalisation des ateliers radio pour le chantier d'insertion et pour une communication qualitative de nos actions (prestations partagées avec la GeMAPI).
- Une refonte et actualisation du site internet du PLVG (non réalisée en 2021 dans l'attente du changement statutaire) et l'aménagement du bâtiment (local vélo et modification d'une cloison).
- L'achat d'un véhicule pour remplacer la Clio accidentée en 2022.

❖ **En section de fonctionnement = 752 212 € (BP 2022 = 756 887 €)**

DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	318 346 €	Excédent 2022	207 228 €
Personnel	317 042 €	Produits de services	240 000 €
Charges financières	0 €	Subventions	40 717 €
Dotation aux provisions	3 300 €	Contributions	250 000 €
Dotations amortissements	88 525 €	Reprise subventions	14 268 €
Virement section invt	25 000 €		

❖ **En section d'investissement = 247 754 € (BP 2022 = 215 801 €)**

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses immatérielles	84 210 €	Subventions	10 337 €
Dépenses d'équipement	149 276 €	FCTVA	11 000 €
Remboursement dette	0 €	Dotations amortissements	88 525 €
Reprise subventions	14 268 €	Virement section fonct.	25 000 €
		Excédent 2022	112 892 €

2.1.4 L'endettement en cours

Depuis juin 2022, l'emprunt sur le budget principal a été totalement remboursé et le PLVG n'a pas d'autre emprunt à rembourser.

2.1.5 Les actions tourisme prévues en 2023 en détail

Le budget tourisme est le plus important pour le budget principal et affiche pour 2023 : une hausse en fonctionnement (53%), avec 99 000 € de dépenses prévues (hors frais salariaux – contre 64 500 € en 2022) et une hausse en investissement (30%), avec 169 986 € en investissement (contre 130 500 € en 2022). 10 300 € de recettes en investissement du Département sont à ce stade assurées.

Les axes de la stratégie se poursuivent en redynamisant Altamonta, Pyrénées TV, l'offre VTT et surtout la Voie Verte.

- **Dépenses récurrentes :** licences, formations, cotisations aux réseaux (Geotrek, FFC), maintenance du site Internet www.pyrenees-cyclo.com = 7 150 €.
- **Développement de la Voie Verte :** tendre vers la prolongation du label handicap par l'achat de mobilier et de signalétique, actions de communications pour les graphes des légendes pyrénéennes et pour sensibiliser les usagers par rapport au risque bactérien apporté par les chiens, ainsi que des tests pour la protection contre le Gave. Budget = 111 730 €.
- **Animation du réseau Altamonta :** relance du travail de labellisation, réalisation et impression d'outils cyclo et promotionnels (kit hébergeurs, diplômes, plaques, …), démarchage des Tours Opérateurs = 34 050 €.

- **Pyrénées TV :** accompagnement de Tourisme TV pour le déploiement et le fonctionnement, développement d'une page Web pour les professionnels, impression du book de présentation de l'offre = 11 000 €.
- **Qualification de la destination VTT :** poursuite du projet de SINGLE PARK en berges du Gave suite à l'étude bike solution (définition du tracé selon les contraintes environnementales et agréments de certaines zones, balisage, supports de communication, reportage photos = 15 500 € en fonctionnement et 63 300 € en investissement
- **Patrimoine en Balade :** pour le développement et la valorisation de cette application numérique, en stand-by depuis plus de 3 ans, plusieurs actions sont prévues en 2023, avec de nouvelles fonctionnalités = 29 400 €

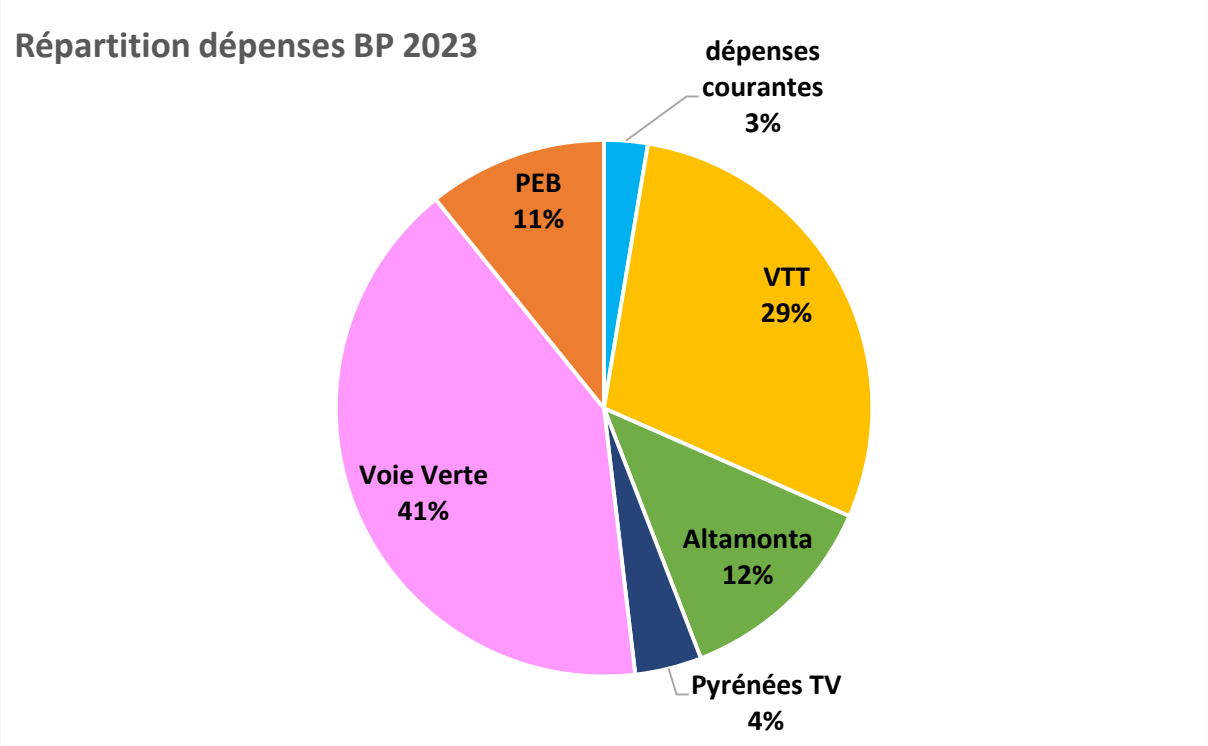

2.2 BUDGET ANNEXE SPANC

2.2.1 Résultat 2022

En fonctionnement :

- **Dépenses = 69 935 €** (90 064 € en 2021 et 81 047€ en 2020)
- **Recettes = 55 442 €** (96 061 €en 2021 et 90 679 € en 2020)

Ces recettes comprennent le résultat reporté de 2021 s'élevant à 5 997 €, à noter que celui de 2020 était de 9 632 €. **En 2022, le résultat clôture avec un déficit de 14 493 €.**
En 2022, le budget a dû être voté avec une augmentation des redevances, suite à la décision du conseil d'exploitation du 2 décembre 2021, ce qui n'avait pas été fait depuis 2019.

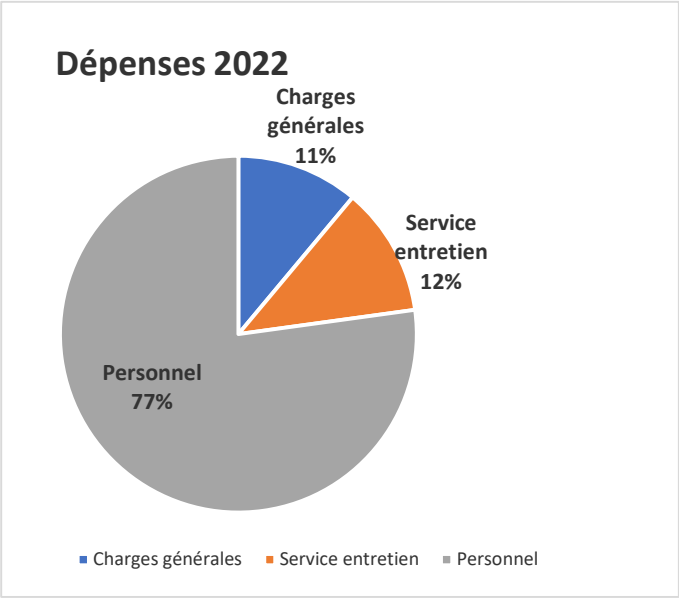

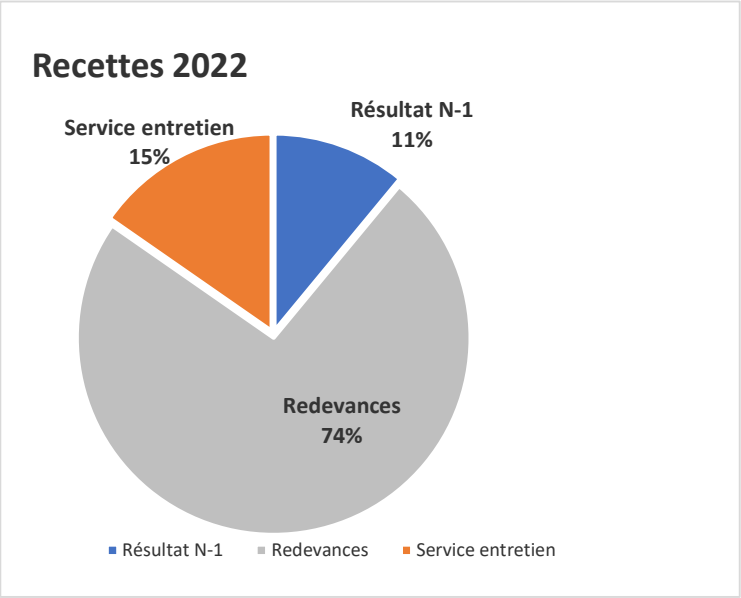

Pour le **service entretien**, le SPANC a un rôle d'intermédiaire entre l'entreprise et l'usager. Le SPANC paye l'entreprise et refacture à l'usager en ajoutant 10€ de frais de gestion par vidange, soit 430 € en 2022 pour **44 vidanges** réalisées *(490€ en 2021 pour 49 vidanges réalisées et 39 en 2020).* Pour information, le marché entretien devra être relancé début 2023 afin de poursuivre cette mission.

En 2022, 325 contrôles ont été réalisés dont 188 concernent l'existant (pour rappel 2021 : 683 contrôles réalisés dont 389 concernent l'existant et en 2020 : 539 contrôles, dont 332 pour l'existant).

L'objectif de réalisation de 500 contrôles par an n'a donc pas été atteint en 2022, du fait de la mutation d'un technicien et des difficultés de recrutement. Pendant plus de 6 mois, le service n'a fonctionné qu'avec un seul technicien qui a dû prioriser les contrôles des ventes et du neuf, au détriment de l'existant (soumis à une redevance plus élevée). Cette situation (et donc la baisse des contrôles) amène à clôturer l'exercice avec un déficit de 14 493 €.

Concernant les recettes liées aux redevances, 40 185 € ont été perçues (76 670 € de recettes en 2021).

En investissement, aucune dépense n'a été réalisée. **Un excédent de 10 624 €** est reporté sur 2023.

2.2.2 Contexte et perspectives

❖ **AUGMENTATION DES REDEVANCES**

Fin 2018, dans la perspective de l'arrêt des aides de l'Agence de l'Eau dès 2020 (soit une perte de recettes de 15 000€ annuellement), le Conseil d'Exploitation avait voté une évolution progressive des redevances comme suit : 100 € en 2018, 130 € en 2019 et 155 € en 2020. Les résultats de 2019 à 2020 ont permis à ne pas recourir à une hausse des redevances, maintenue à 130 € jusqu'en 2021.

Cependant, suite à l'augmentation des salaires des techniciens en 2021 et des besoins en logiciel, puis de remplacement de véhicule, le conseil d'exploitation du SPANC du 2 décembre 2021 a décidé d'augmenter la redevance à hauteur de 155 € en 2022, puis de 170 € à compter de 2025. Le déficit important de l'année 2022 et l'inflation nécessiteront sûrement d'avancer l'augmentation dès 2024.

❖ **La question de la compétence Assainissement non collectif**

La compétence eau et assainissement est effective à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées depuis le 1er janvier 2020 et un service SPANC a été mis en place en septembre 2021 ; mais sans impact sur le SPANC du territoire du PLVG, pour le moment.

La Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves ne prévoit pas de récupérer la compétence eau et assainissement avant 2026.

Dans l'attente des évolutions, le SPANC sur le territoire du PLVG est pour le moment maintenu.

2.2.3 Propositions 2023

Le budget prévisionnel est en hausse de 10% par rapport à celui voté en 2022.

Un budget de fonctionnement global s'élève à 115 867 € : ces propositions se basent sur les tarifs des redevances (validés en 2021), les remboursements de frais de fonctionnement et de salaire sur le budget principal, une provision pour les redevances non payées, l'inflation de 7% sur les charges générales, ainsi que pour permettre un virement en section de fonctionnement (pour le changement de logiciel informatique).

DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	10 615 €	Redevances	104 800 €
Personnel	76 758 €	Service entretien	10 400 €
Service entretien	10 160 €	Aides Agence de l'eau	0 €
Autres charges	2 640 €	Opérations d'ordre	667 €
Virement section invt	1 200 €		
Déficit 2022	14 493 €		

Un budget global d'investissement de 11 157 € : la dépense envisagée en 2022 concernant un nouveau logiciel n'a pas été réalisée et est reportée à 2023.

DEPENSES		RECETTES	
Logiciel informatique	10 490 €	Excédent 2022	9 957 €
Subventions transférées	667 €	Virement section fonct.	1 200 €

Le graphique suivant montre l'évolution sur 10 ans du budget du SPANC. Les courbes représentent les dépenses, les bâtons représentent les recettes. En 10 ans, cela montre bien les évolutions des aides de l'Agence de l'Eau jusqu'à leur disparition complète depuis 2020. Aujourd'hui, le budget du SPANC ne s'équilibre qu'avec les redevances.

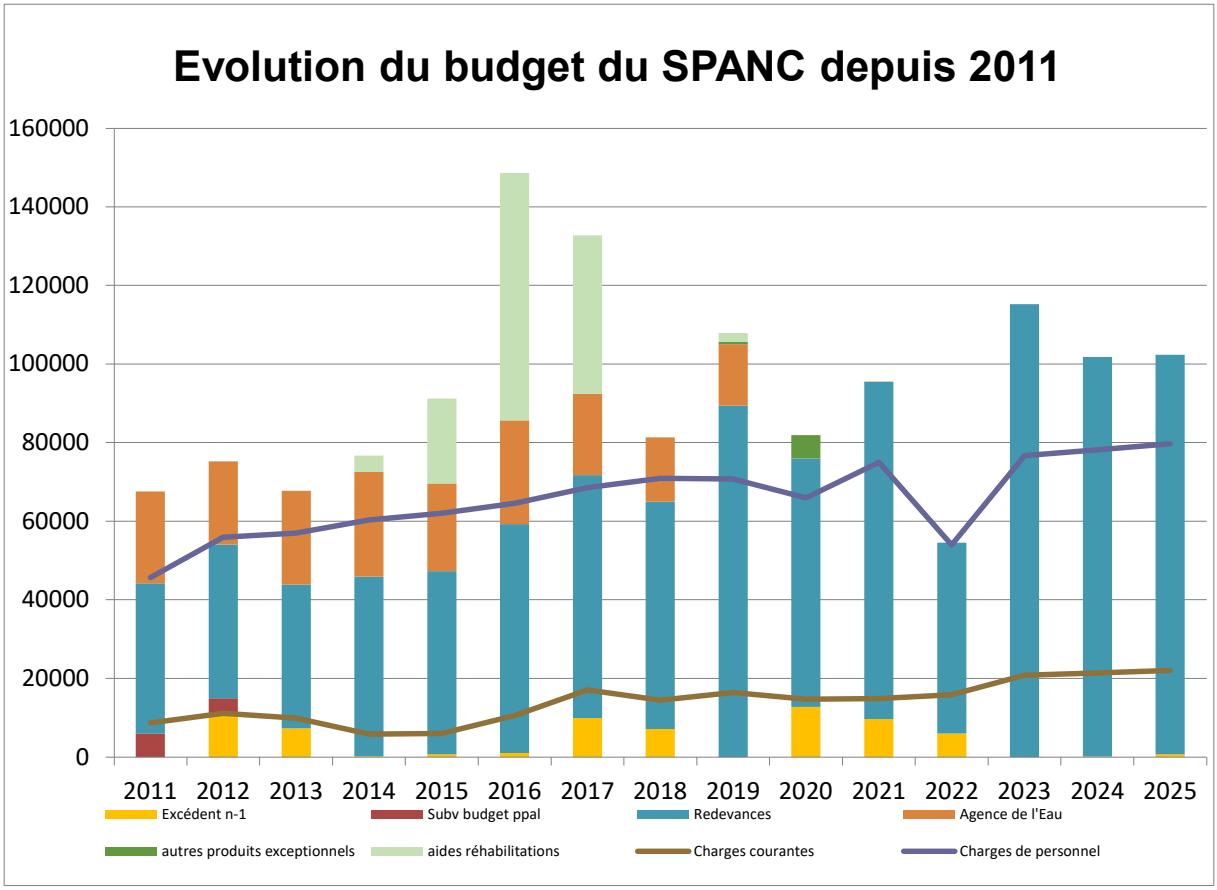

2.3 BUDGET ANNEXE GEMAPI

2.3.1 Evolution du budget par rapport à 2022

Du fait de l'inflation, le budget annexe GeMAPI est en augmentation pour 2023, alors qu'il était stable depuis 2018 et même diminué en 2022. Comme expliqué au chapitre 1.4.2, des économies ont été recherchées pour compenser les augmentations sur le fonctionnement et prioriser l'investissement.

Ainsi, **en fonctionnement**, le budget total augmente de 25 % en dépenses, par rapport à 2022 (il avait déjà baissé de 6% en 2022 et 9% en 2021). Mais, **en dépenses réelles, l'augmentation est de 5%.** Cette différence est liée à l'augmentation des contributions pour disposer d'une CAF positive et permettre la prévision d'un virement de section en investissement, pour payer les opérations du PPI.

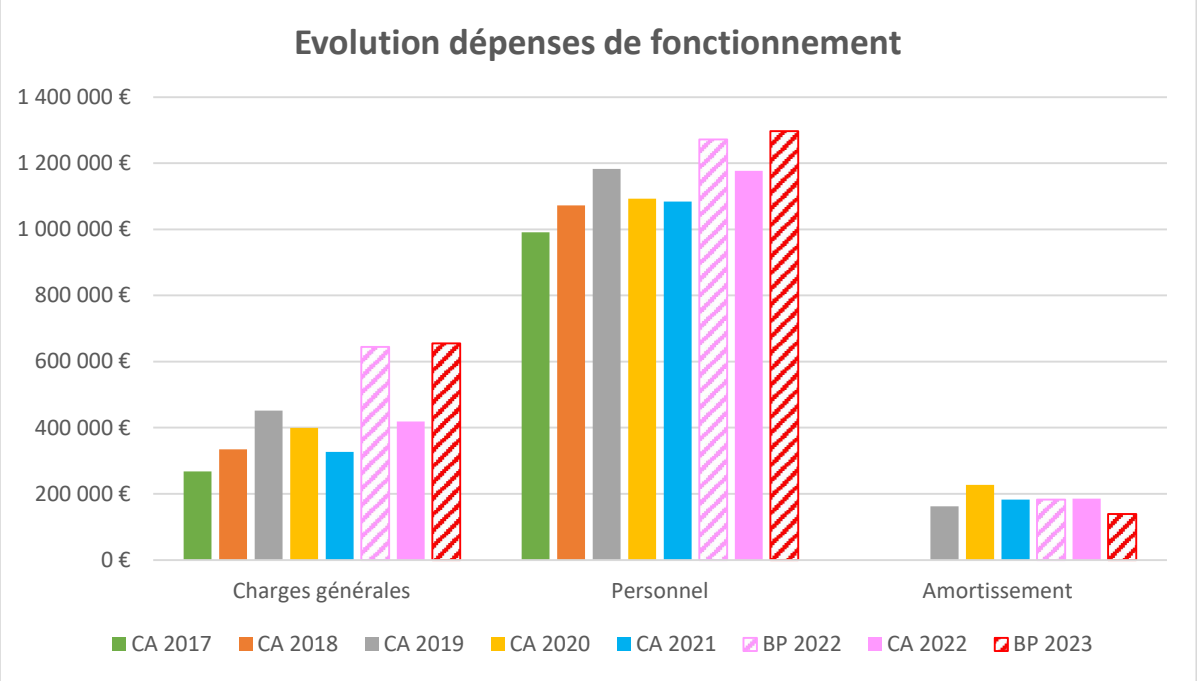

En investissement, **le budget d'investissement est en diminution de 26%, sur la base du scénario bleu**, présenté au chapitre 1.4.3. Ce budget repose en grande partie sur les engagements actés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, mais sur lequel une priorisation des opérations a été mis en place pour que ce soit compatible avec le reste à charge du PLVG et sans emprunts en 2023. En effet, sans ce travail et **dans l'hypothèse qu'on maintienne le PPI dans sa totalité (scénario rouge du chapitre 1.4.3), le budget d'investissement 2023 serait de plus de 5 M€, soit 30% d'augmentation par rapport à 2022.**

Ce PPI a été déterminé dès la fin 2016 pour prendre en compte les actions inscrites PAPI, au PPG et au Contrat de Rivière. A côté de ce PPI, des crédits sont réservés pour des **opérations ponctuelles** (interventions en urgence notamment).

Le financement de ces investissements repose sur des subventions (fonds inscrits au PAPI en grande partie), le FCTVA et l'emprunt.

L'année 2022 a été marquée par la préparation du PEP, suite à la fin du PAPI 1 en 2021. Parallèlement, certaines actions du PAPI 1 bénéficient d'une dérogation des services de l'Etat pour permettre leur finalisation d'ici 2024. Ce PEP permettra également de lancer les études préalables aux travaux du PAPI 2 et renforcer les actions de sensibilisation, réduction de vulnérabilité et préparation à la crise,

communes à l'ensemble du territoire, tout en respectant un niveau d'investissement adapté aux possibilités du PLVG. Par ailleurs, le PPG arrivant à son terme, le nouveau PPG sera initié en 2023.
Le détail de l'investissement GeMAPI est présenté au chapitre 2.3.6.

Pour 2023, le budget d'investissement en dépenses d'équipement (avec le scénario bleu) restera ambitieux (2,4 M€), mais plus faible que 2022 (2,7 M€) et les années précédentes. Il s'agit des actions du PPI engagées, prioritaires, à finaliser et des nouvelles actions du PEP. Pour répondre à ces engagements, la souscription d'un emprunt n'est pas nécessaire en 2023, mais le sera probablement en 2024.

2.3.2 Le résultat 2022

Le budget 2022 global est réalisé à 69%, augmenté en comparaison du taux de réalisation moyen des années antérieures (60% en 2021 et 2019, 50% en 2020 du fait du COVID et 70 % en 2018).

Le taux de réalisation des dépenses en fonctionnement est satisfaisant (89%). C'est en investissement qu'il est plus faible (58%), car les dépenses ont été gelées dans l'attente de l'obtention de l'emprunt ou non engagées (plage de dépôt du Rioutou, étude réduction vulnérabilité, réaménagement protection Gave de Pau intermédiaire, travaux Hountamou).

En fonctionnement, le budget a été réalisé à 85% en dépenses réelles (contre 79% en 2021) avec 1 789 861 € de dépenses réalisées, dont 23% de charges générales, 11% de charges financières et 66% de charges de personnel (qui comprend une régie). Il faut ajouter à cela 186 072 € de dotations aux amortissements.

Suite à une baisse des charges générales et de fonctionnement, observée depuis 2019, ces charges augmentent légèrement en 2022, du fait d'un taux de réalisation meilleur et de l'amélioration du contexte sanitaire. Les dépenses non réalisées s'expliquent par une sous facturation de l'AMO et l'enveloppe post-crue faiblement mobilisée.

La compétence GeMAPI nécessite des moyens humains importants (voir chapitre 3.2) et le PLVG dispose d'une régie comprenant un chantier d'insertion, ce qui permet d'optimiser les dépenses. Pour mémoire, en 2019, un renforcement du personnel avait d'ailleurs été réalisé pour permettre une meilleure mise en œuvre de la compétence. Depuis 2020, les charges de personnel se sont stabilisées avec notamment une réorganisation et une mutualisation de certains postes.

En recettes de fonctionnement, 2 358 414 € ont été perçues :

- 1 025 000€ de contributions
- 34 602 € de remboursement sur rémunérations (insertion, indemnités maladie) et produits exceptionnels
- 2 894 € de mise à disposition des agents et de produits divers
- 1 006 938 € de subventions
- 118 187 € d'opérations d'ordre
- 170 793 € d'excédent 2021.

Les recettes ont été supérieures du fait de la facturation du marché du CD 65 pour le travail effectué en 2022.

Cela aboutit à un **excédent de clôture du budget de fonctionnement de 382 482 €, proche de 2021, mais deux fois plus faible que 2020 et 2019.**

Ce résultat excédentaire ne permettra pas de couvrir les dépenses de fonctionnement pour 2023, ni de dégager un transfert à la section d'investissement, sans augmentation des contributions.

En investissement, le budget prévu a été réalisé à hauteur de 59% soit 1 437 035 € (dépenses réelles). Le réalisé est proche de 2021 contraint par le refus d'emprunt des banques. En 2022, certaines dépenses d'investissement ont été gelées, le temps d'avoir l'accord d'emprunt des banques, obtenu en août 2022, après 2 consultations lancées (la première étant infructueuse du fait du contexte international et de la faible capacitée d'autofinancement du PLVG).

Les dépenses du PPI réalisées se répartissent comme suit :

Les opérations de travaux réalisées en 2022 concernent :

- Bernazau : 625 346 €
- Opé 31 : prévention inondations Yse : 217 231 € (achat d'un bien en zone inondable pour démolition).

Et la poursuite des études :

- Opé 10 : repère de crues : réalisée en interne par un stagiaire et pose des repères, faite fin 2022, qui sera payée en 2023
- Opé 16 : étude hydrométéorologique : 5 739 € en restes à réaliser
- Opé 19 : étude Voie Verte : 43 941 €
- Opé 21, 22, 23 : études schémas directeurs (Gave d'Azun, de Cauterets et de Gavarnie) : 28 225 €
- Opé 24 : modèle physique cône de déjection : 26 663 €
- Opé 25 : étude Rieutord et ruisseau Blanc : 4 440 € et une partie en régie
- Opé 28 : travaux réduction vulnérabilité Clavanté-Concé : 9 548 €
- Opé 34 : étude système d'endiguement de Lourdes : réalisée en régie plutôt qu'externalisée
- Opé 42 : Yse amont : 37 732 €
- Opé 50 : projet de recherche O2H : 14 010 €

Certaines dépenses prévues n'ont pas pu être engagées en 2022 ou ont été sous réalisées. Sur le Plan Pluriannuel d'Investissement, les opérations suivantes n'ont pas été engagées

- Opé 13 : expo photo : 0 €
- Opé 26 : étude piège à embâcles : 0 €
- Opé 33 : travaux Gavarnie : 3 000 € réalisés (contraintes réglementaires et financières)
- Opé 39 : PPG : 2 081 € (travaux réalisés en régie)
- Opé 40 : pose de panneaux et film padagogiques suit aux travaux : 531 € (reportés en 2023)
- Ope 47 : suivi post-travaux Soum : 0 €
- Opé 48 : réaménagement protection Gave de Pau intermédiaire : 3 060 € (contraintes techniques)
- Opé 49 : diagnostics de vulnérabilité des communes et Lourdes : 0 € (report 2023)
- Opé 51 : Etude classement Riu Gros Geu : 4 376 €
- Opé 52 : Réouverture du Souët à Gaillagos : 2 456 €
- Opé 53 : études et travaux Hountamou : 0 € (non prioritaire)
- Opé 54 : mise en place d'une plage de dépôt sur le Rioutou : 0 €

Par ailleurs, des dépenses ont été faites pour le renouvellement du matériel (remplacement du drone volé, du portail de la brigade, PC) pour 13 390 €.

Les charges d'emprunt s'élevaient à 358 528 € de remboursement de prêts en capital.

Ces investissements ont été financés via :

- 279 376 € de subventions hors PPI (dont la contribution de 275K€ de la CATLP).
- Sur le PPI, nous avons perçu 652 625 € de subventions
- Du FCVTA pour 112 425 € (sur les dépenses réalisées en 2020)
- De 3 emprunts pour un montant total de 1 150 000 €
- Dotations aux amortissements et opérations d'ordre pour 478 591 €

Le budget d'investissement clôture en **excédent de 649 362 €**.

2.3.3 Le budget 2023 en grande ligne

❖ **Un budget de fonctionnement de 2 877 475 € (BP 2022 = 2 294 715 €)**

DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	655 083 €	Excédent 2022	382 482 €
Personnel	1 296 784 €	Produits divers	66 780 €
Charges financières	274 618 €	Subventions	1 007 834 €
Transfert en investissement	512 000 €	Contributions	1 325 000 €
Dotations amortissements	138 990 €	Reprise subventions	95 379 €

Les 7 % d'inflation sont limitées à 5% sur les dépenses réelles, grâce à des économies recherchées : non-renouvellement de 2 postes, formations réduites, fin de l'AMO, prévision budgétaire plus réaliste, … ; mais, sans impact sur les évolutions des agents (avancement de grades) et du renouvellement des équipements de protection individuelle (remplacement des casques, baudriers, … périmés), ni sur l'entretien des ouvrages par la brigade verte, pour leur pérennité (non financé). L'augmentation sur les charges en personnel est précisée au chapitre 3.2.

❖ **Un budget d'investissement de 2 885 853 € (BP 2022 : 3 879 671 €)**

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	953 420 €	Subventions	1 195 500 €
Equipements, véhicules et matériels	63 934 €	Contribution (CATLP)	275 000 €
Travaux	1 415 091 €	FCTVA	115 000 €
Remboursement d'emprunt	358 028 €	Opérations d'ordres	138 990 €
Reprise subventions	95 379 €	Virement du fonctionnement	512 000 €
		Excédent 2022	649 362 €

En termes d'opérations, ce budget couvre :

- Les actions inscrites au PPI pour 1 716 711 € (détail au chapitre 2.3.6),
- Les travaux hors PPI du Boularic (250 000 € totalement financés) et d'Ayné (60 000 €)

- Des équipements et du renouvellement de matériel (1 véhicule, matériel de chantier, informatique et bureautique) pour 63 934 € pour la brigade essentiellement,
- Les travaux de rénovation énergétique et de confort pour le bâtiment de la brigade verte, réalisés sur 2 ans pour étaler la dépense, financés à priori à 70% minimum,
- Une enveloppe pour la rénovation d'ouvrages suite aux crues pour 200 000 €.

En recettes, il s'agit des recettes inscrites au PPI pour 896 500 € (hors RAR) ; les autres subventions concernent les aides des actions ponctuelles hors PPI (renaturation du Boularic, travaux d'urgence, travaux Ayné et rénovation du bâtiment de la Brigade) pour 299 000 €.

L'année 2023 prévoit une enveloppe prévention et sensibilisation de l'ordre de 74 000 € qui comprend :

- Le temps de mémoire des crues de 2013 (avec une priorisation de la sensibilisation des scolaires)
- L'accompagnement des communes pour leur PCS sur le volet inondation
- L'accompagnement des communes pour des systèmes d'alertes
- L'équipement de nos stations de mesures.

Il est important de rappeler que ces actions sont obligatoires pour la labellisation d'un PEP / PAPI. Elles moins couteuses que des travaux, le plus souvent financées à 80% et permettre de toucher l'ensemble du territoire. Les dépenses 2023 à engager sont faites dans un souci que ce soit un investissement pour l'avenir et réutilisable dans le futur (notamment les actions pédagogiques).

2.3.4 L'endettement du budget GeMAPI

Prêts Long terme

- Actions PAPI et Contrat de Rivière 2016 = 400 000 € sur 5 ans à 1,4% (fini en 2022)
- SYMIHL véhicule = 95 000€ sur 10 ans à 1,81% (fin en 2026)
- SIVOM PT post-crues = 4 emprunts pour 3 074 590 € sur 40 ans à 1,75% (fin en 2055)
- SYMIHL post-crues = 1 000 000€ sur 20 ans à 2.21% (fin en 2036)
- Prêt LT CDC 40 ans = 3 692 000 € sur 40 ans à 1,75% (fin en 2058)
- Prêt GeMAPI – PPI 2018 = 1 300 000 € sur 20 ans à 1.88% (fin en 2038)
- Prêt GeMAPI – PPI 2018 = 1 300 000 € sur 20 ans à 1.81% (fin en 2038)
- Prêt GeMAPI – PPI 2022 = 400 000 € sur 20 ans à 2,98% (fin 2042)
- Prêt GeMAPI – PPI 2022 = 450 000 € sur 20 ans à taux révisable sur 1 an (Euribor + 1,55%) puis taux fixe
- Prêt Bernazau 2022 = 300 000 € sur 25 ans à 1,76%.

Annuité 2023
Capital = 358 245 € / intérêts = 263 636 €
Capital restant dû au 01.01.23 = 9 973 771 €

Avec l'arbitrage du scénario bleu retenu, le besoin d'emprunt n'est pas nécessaire en 2023. Mais, le sera probablement en 2024.

2.3.5 Détail du budget par missions

Les **frais généraux** (fonctionnement courant, postes ressources, charges financières, …) : une grande partie est facturée au budget annexe par le budget principal (247 400€ pour les frais de fonctionnement et les frais de personnel mutualisé)

La **Brigade Verte-Atelier Chantier d'insertion** : il s'agit du poste le plus important en fonctionnement, qui représente plus de 20 ETP. Ce volet dispose de financements importants : aides de l'Etat pour le volet insertion, aides de l'Agence de l'Eau et du Département pour le volet entretien et restauration des cours d'eau, soit un financement de 72% (sans compter les travaux du bâtiment).

Le volet **technicien rivière et suivi des cours d'eau** est financé à plus de 69%.

L'animation des deux sites **Natura 2000** et la mise en œuvre d'études et de contrats (étude du fonctionnement hydrologique de la tourbière, inventaires faunes et flore…) : financement à 85 %.

Les autres actions GeMA : il s'agit de la communication, du réseau qualité et de l'étude pour le SAGE, ainsi que de quelques actions d'investissement (finalisation des travaux du lac vert, réalisation des travaux du Boularic). Ce volet est également financé à 70% par l'Agence de l'Eau et la Région. Pour les travaux du Boularic, partagé avec la commune d'Aucun et bénéficiant d'une dotation exceptionnelle du Patrimoine, sera financée à 100%

L'animation du **PAPI / PEP** = financée à hauteur de 89 000 € pour la rémunération du personnel chargé du suivi physique et financier du programme et de la coordination des différents maîtres d'ouvrage. La réalisation des actions (études et travaux) du PAPI sont financées entre 40 et 80%.

2.3.5.1 La définition d'une charte GeMAPI

En 2022, un lourd travail a été mené en interne pour bâtir une « charte GeMAPI » pour le PLVG. Cette charte a pour objectif de définir le rôle du PLVG pour les interventions en cours d'eau / milieux aquatiques relevant de la GeMAPI. En effet, le Gemapien ne doit pas se substituer aux propriétaires

riverains et intervient si l'action relève de l'intérêt général. L'intervention est sélectionnée par les élus et priorisée en fonction :

- De la nature et du nombre d'enjeux humains à protéger,
- Des conséquences plus larges que les enjeux protégés,
- De l'intérêt d'agir : pour les milieux aquatiques ou la protection contre les inondations.

La finalisation de cette charte est dans l'attente du retour des EPCI membres et d'une rencontre avec les services de la Préfecture pour l'entretien des ouvrages (à l'initiative des EPCI).

2.3.6 Mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Ce budget GeMAPI repose, pour l'investissement, en grande partie sur le PPI qui fera l'objet d'une révision lors du vote du budget (ajustement des opérations et du calendrier).

En reprenant le programme global voté sur 2016-2023 et considérant le scénario vert (chapitre 1.4.3), le montant total est de 17,9 M€ (26,1 M€ en 2022) pour 43 opérations :

- 2016 : 111 739 €
- 2017 : 6 388 813 €
- 2018 : 3 130 488 €
- 2019 : 978 003 €
- 2020 : 604 662 €
- 2021 : 1 207 155 €
- 2022 : 1 024 639 €
- **2023 : 1 716 711 €**
- **2024 et + : 2 655 698 €**

Avec le scénario bleu, ce PPI permet une économie de 7,5 M€ en dépenses totales (en autorisation de programme) par rapport au scénario rouge, soit une économie de 3,9 M€ sur le reste à charge.

Lors du vote du budget 2023, il sera proposé de prolonger ce PPI (2016-2023), sur 5 années supplémentaires (jusqu'en 2027) pour inclure les actions du PEP, puis du PAPI 2 (sachant que le montant des travaux pour Lourdes et Clavanté-Concé ne sont pas pris en compte à ce stade, sauf les études réglementaires et de maîtrise d'œuvre). Dans ce cadre, il resterait 2,7 M€ de dépenses à réaliser d'ici 2027.

Depuis l'adoption du premier PPI en 2017, de nombreuses modifications ont été faites et **le PPI a augmenté d'environ 3 M€ soit 24 %, entre 2017 et 2022**. La proposition de priorisation des opérations, à compter de 2023, visent à inverser la tendance pour sécuriser le PLVG et éviter « d'hypothéquer » les opérations futures.

Rappelons que dans le passé, si certaines opérations ont été supprimées (labellisation Plan de Submersion Rapide, passe à poissons) ou revues à la baisse (Soum de Lanne, travaux du Lac Vert, protection à Héas), d'autres opérations ont été augmentées une fois les études abouties et les projets finalisés :

- Les études relatives à la Voie Verte, aux pièges à embâcles en amont de Lourdes, au Rieutort, au système d'endiguement de Pierrefitte-Soulom et l'ajout des diagnostics de vulnérabilité.
- Les travaux de protection sur les secteurs de Gavarnie, de l'Yse, du Bernazau ou encore du Souët ont fait l'objet d'une hausse importante de leur budget du fait de la complexité règlementaires des aménagements à réaliser.

Sur la base du scénario bleu, l'économie réalisée se ferait au travers des opérations suivantes :

- L'arrêt des 3 schémas directeurs de bassin versant en cours (opé 21, 22 ,23) : il s'agira de stopper ces études, avant la programmation des travaux, vu qu'ils ne pourront pas être réalisés
- Le piège à embâcles de Lourdes (opé 26)

- Finalisation des études pour le Gave de Pau (opé 28), Gavarnie (opé 33) : pas de suite avec les travaux pour le moment, vu le type d'enjeux protégés
- L'Yse amont (opé 42) et aval (opé 31) : les travaux ne seront pour le moment pas lancés et les opérations seront stoppées au stade études, compte tenu des montants à engager sur un bassin versant qui a fait l'objet de nombreux travaux de protection depuis 2013
- Annulation des opérations du Hountamou (opé 53) et du Rioutou (opé 54), au regard des enjeux à protéger ou du faible financement des parties prenantes (CD65)
- La réouverture du Souët à Gaillagos (opé 54) : cette opération est à ce stade stoppée. Elle pourra être réintégrée au PPI sous réserve de recherches de subventions (en cours) et d'un étalement des travaux jusqu'à 2025, en rentrant dans l'enveloppe du scénario bleu (demande de la CATLP).

Pour certaines de ces 11 opérations arrêtées, des dépenses auront lieu en 2023, pour finaliser les études ou payer aux prestataires les indemnités d'arrêt du marché public.

❖ **<u>Le PPI en 2023</u>**

Il s'agit essentiellement d'actions déjà démarrées et pour lesquelles le PLVG est engagé auprès des collectivités et des financeurs. Avec le dépôt du PEP, s'ajoutent 5 actions :

- 28b - AVP et étude réglementaire Clavanté-Concé : il s'agit d'une déclinaison de l'action 28, car portée dans le cadre du PEP (dépenses déjà prévues dans le PPI précédent)
- 34b - AVP et étude réglementaire Lourdes : même remarque que l'opération précédente
- 49b – Diagnostic de vulnérabilité : il s'agit de réaliser de nouveaux diagnostic (Lourdes principalement) et comprenant les travaux associés
- 50b – Observatoire : outil commun au territoire de prévisions des crues et sensibilisation du public
- 51b : AVP et étude réglementaire du système d'endiguement du Riu-Gros à Geu (obligatoire en tant que gestionnaire)
- 55 : Etude réglementaire du système d'endiguement du Cambasque, sachant que ça protège une partie du bourg de Cauterets, dont une école.

Pour 2023, l'enveloppe maximale de 1 716 711 € d'autorisations de crédits se répartit comme suit :

- Actions inscrites au PAPI 1= 979 618 €
- Actions inscrites au PEP : 115 500 €
- Action inondation hors PAPI = 219 932 €
- Action GEMA – PPG = 401 661 €

Recettes attendues en 2023 = 896 500 € (52%)

Recettes déjà perçues :

- 2017 = 1 322 060 €
- 2018 = 974 124 €
- 2019 = 1 390 900 €
- 2020 = 489 441 €
- 2021 = 549 595 €
- 2022 = 652 625 €

Les graphiques ci-après détaillent l'avancement du PPI par opération.

Pour plus de lisibilité, les opérations de plus de 300 000€ font l'objet d'un graphique spécifique.

A noter, que même si certaines actions seront arrêtées avec le scénario bleu, des dépenses apparaissent en 2023 pour rembourser le trop-perçu de subventions ou payer certaines indemnités de fin de marché aux prestataires.

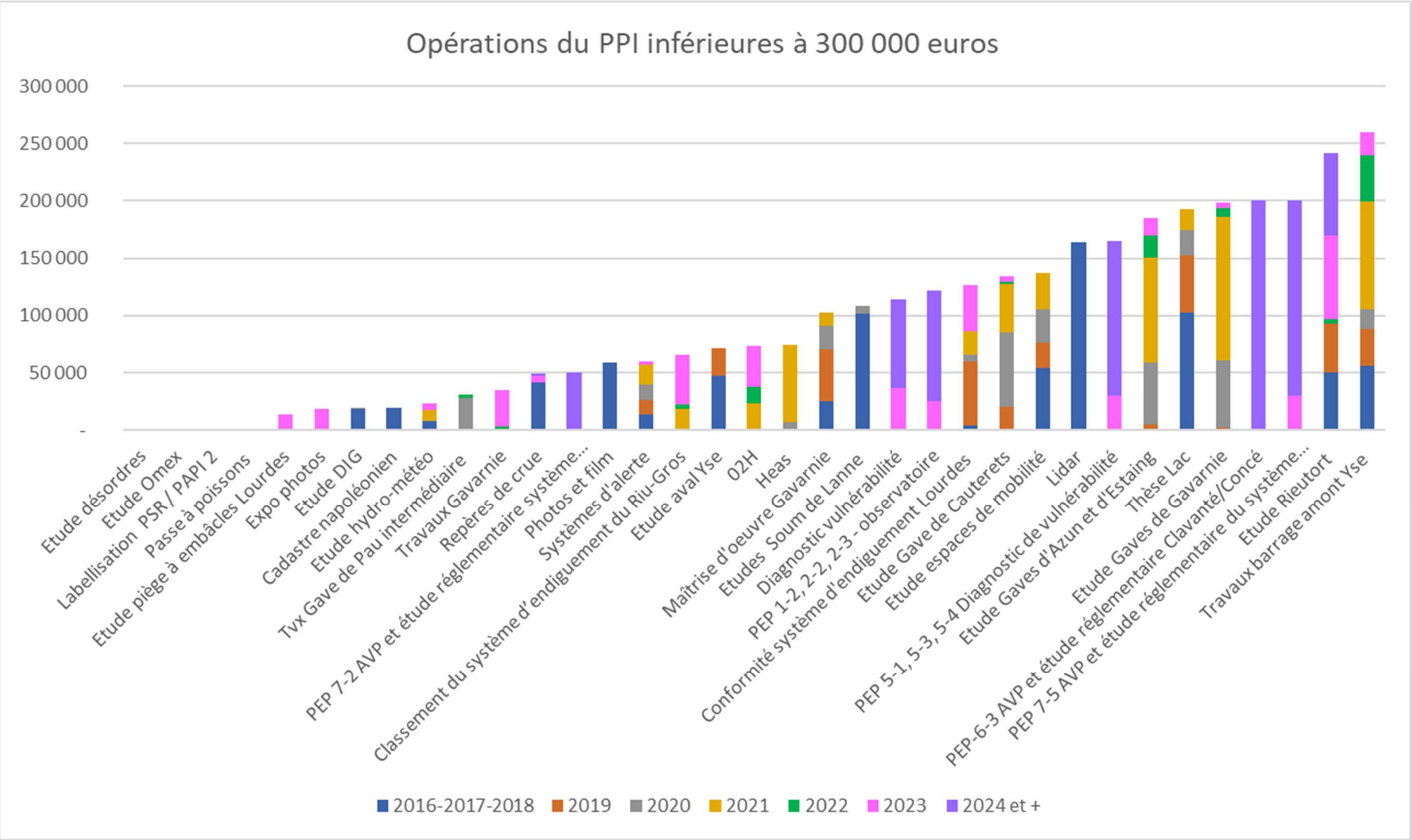
Opérations du PPI inférieures à 300 000 euros
300 000
250 000
200 000
150 000
100 000
50 000
-
Etude désordres
Etude Omex
Labellisation PSR / PAPI 2
Passe à poissons
Etude piège à embâcles Lourdes
Expo photos
Etude DIG
Cadastre napoléonien
Etude hydro-météo
Tvx Gave de Pau intermédiaire
Travaux Gavarnie
Repères de crue
PEP 7-2 AVP et étude réglementaire système...
Photos et film
Systèmes d'alerte
Classement du système d'endiguement du Riu-Gros
Etude aval Yse
02H
Heas
Maîtrise d'oeuvre Gavarnie
Etudes Soum de Lanne
Diagnostic vulnérabilité
PEP 1-2, 2-2, 2-3 - observatoire
Conformité système d'endiguement Lourdes
Etude Gave de Cauterets
Etude espaces de mobilité
Lidar
PEP 5-1, 5-3, 5-4 Diagnostic de vulnérabilité
Etude Gaves d'Azun et d'Estaing
Thèse Lac
Etude Gaves de Gavarnie
PEP-6-3 AVP et étude réglementaire Clavanté/Concé
PEP 7-5 AVP et étude réglementaire du système...
Etude Rieutort
Travaux barrage amont Yse
2016-2017-2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024 et +

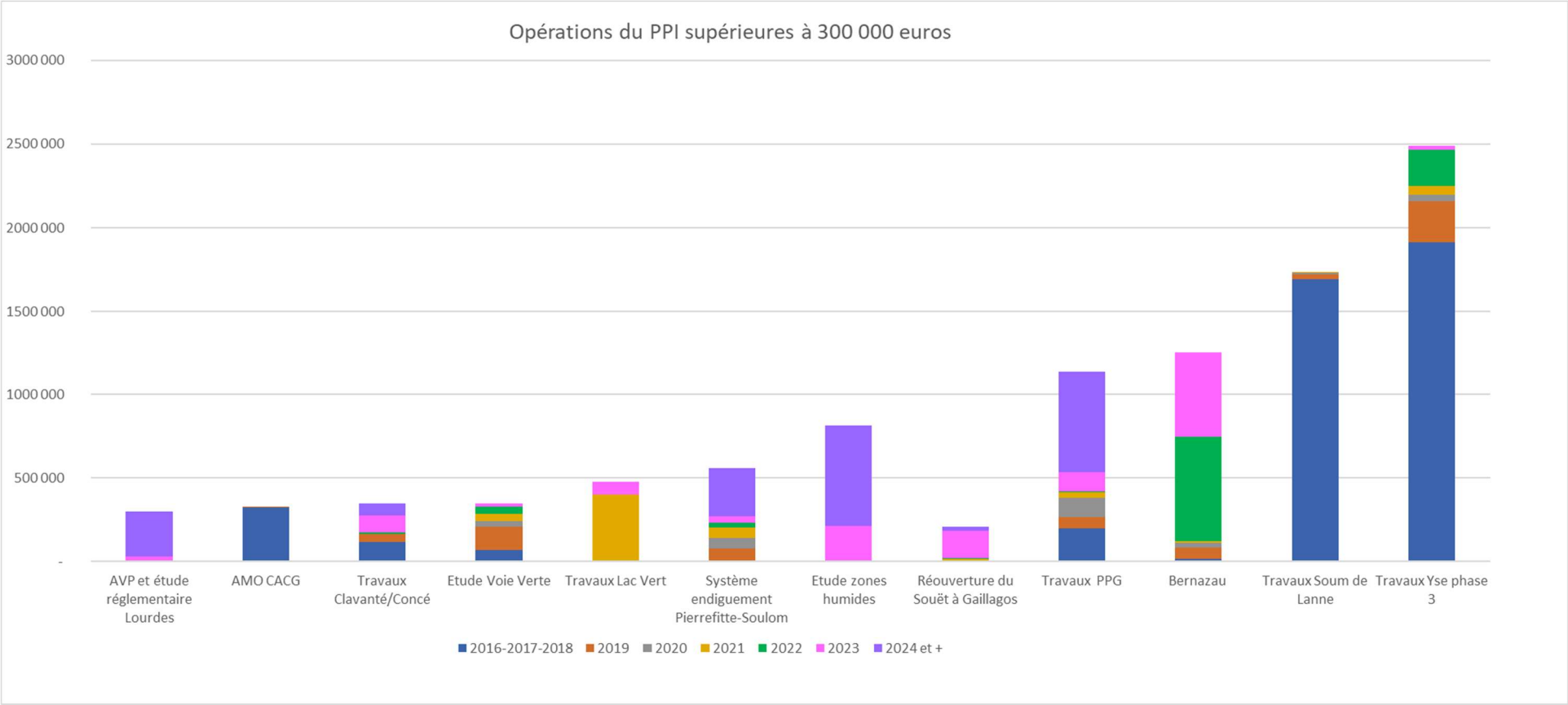
Opérations du PPI supérieures à 300 000 euros
3000 000
2500 000
2000 000
1500 000
1000 000
500 000
-
AVP et étude réglementaire Lourdes
AMO CACG
Travaux Clavanté/Concé
Etude Voie Verte
Travaux Lac Vert
Système endiguement Pierrefitte-Soulom
Etude zones humides
Réouverture du Souët à Gaillagos
Travaux PPG
Bernazau
Travaux Soum de Lanne
Travaux Yse phase 3
2016-2017-2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024 et +

3 LES RESSOURCES HUMAINES

3.1 PRESENTATION DES EFFECTIFS

Au 1er janvier 2023, **le PLVG compte 43 agents** qui pour les 2/3 d'entre-deux occupent des emplois permanents. La part importante des emplois non permanents est directement liée à l'existence d'un Atelier Chantier d'Insertion qui compte 13 postes.

A ces 43 agents, il faut ajouter 4 agents en disponibilité.

La moyenne d'âge des agents (hors CDDI) est de 43,5 ans (équivalente à 2022).

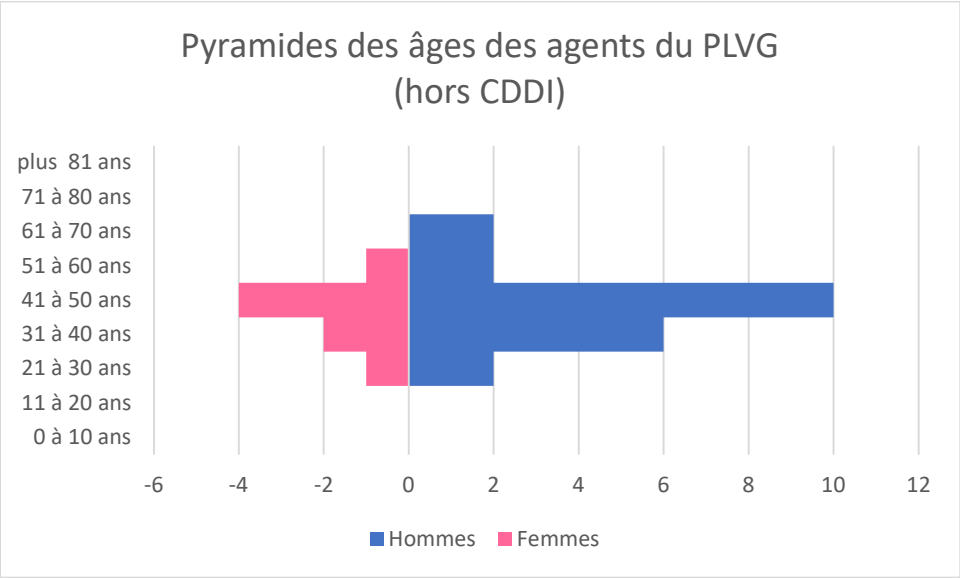

3.1.1 Evolution du nombre d'agents

Voici l'évolution du nombre d'agents depuis janvier 2017 (prise de la compétence GeMAPI) en fonction du statut des agents :

		Janvier 2017	Janvier 2018	Janvier 2019	Janvier 2020	Janvier 2021	Janvier 2022	janvier 23 2023	Prévision fin 2023
Agents permanents	Fonctionnaire titulaire	16	17	15	21	19	17	17	19
	Fonctionnaire stagiaire	2	0	7	3	1	2	3	1
	CDI droit public	1	*2*	2	2	2	2	0	0
	CDD droit public	7	8	5	3	2	6	6	7
	CDI droit privé	2	2	2	2	2	2	2	2
Total permanents		**28**	**29**	**31**	**31**	**26**	**29**	**28**	**29**
Agents non permanents	CDD droit public	4	3	0	2	2	1	2	0
	Contrats aidés CDDI	13	14	13	12	13	12	13	13
	Autres contrats Aidés	2	2	1	0	0	0	0	0
	Apprenti	0	1	1	1	0	1	0	1
Total non permanents		**19**	**19**	**15**	**13**	**15**	**14**	**15**	**13**
	Effectif total	**47**	**49**	**46**	**46**	**41**	**43**	**43**	**42**

L'année 2022 a été marquée par le départ de 7 agents.

On retiendra :

- ✓ La mutation d'un technicien SPANC pour la Communauté de Communes de Vic Montaner,
- ✓ La mutation d'un adjoint technique (Responsable de Brigade Verte) à la Mairie de Chèze,
- ✓ La mutation de la Chargée de Mission Natura 2000 à la Mairie de Lourdes,
- ✓ La démission de la chargée de mission Tourisme-Vélo,
- ✓ Le départ d'un encadrant technique d'insertion à la fin de son contrat,
- ✓ La mutation de la Responsable Finances et Commandes Publiques à la Mairie de Bagnères,
- ✓ La fin de contrat d'un Ingénieur Travaux Prévention des Inondations.

Les postes vacants ont tous été pourvus à l'exception :

- Du poste de Responsable Finances et Commandes Publiques pour lequel un recrutement est en cours,
- Du poste d'Ingénieur Travaux Prévention des Inondations qui ne sera pas conservé en raison des contraintes budgétaires.

Les évolutions attendues pour l'année 2023 sont peu nombreuses :

- ✓ La titularisation de 3 agents stagiaires de Catégorie C
- ✓ La stagiairisation d'un agent contractuel de Catégorie C (Encadrant Technique d'Insertion)
- ✓ Le départ à la retraite de 2 agents : le Conseiller en Insertion Professionnelle de l'Atelier Chantier d'Insertion à l'automne 2023 et un agent technique de Brigade Verte en mai qui ne sera pas remplacé par souci d'économie.

Ces évolutions n'auront pas d'impacts majeurs sur les effectifs du PLVG. La tendance pour fin 2023 est à la stabilisation à 42 agents (-1 agent par rapport à janvier 2023 en raison du non-remplacement d'un agent parti à la retraite).

Les 43 agents représentent **37,71 ETP (Equivalent Temps Plein)** et sont répartis de la manière suivante entre les 3 budgets du PLVG. (44 agents et 38,71 ETP en tenant compte de l'emploi non encore pourvu de Responsable Finances et Commandes Publiques).

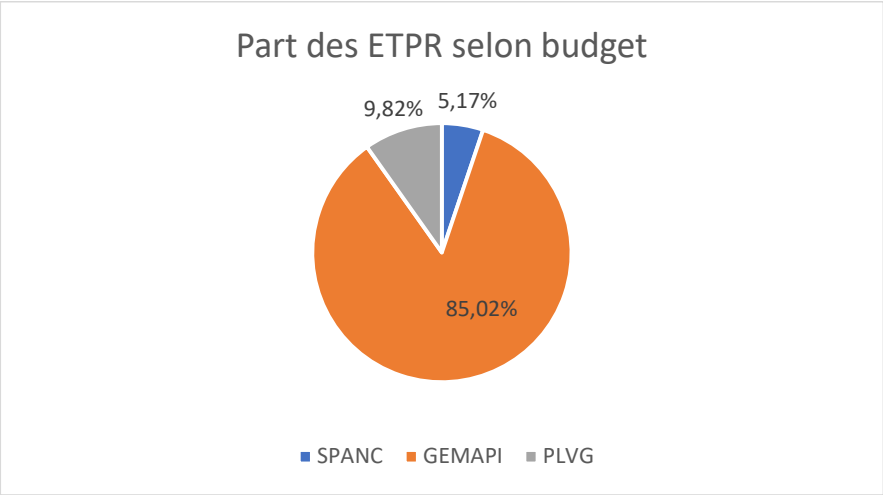

3.1.2 Répartition par filières et catégories hiérarchiques

Du fait de ses missions et compétences, le PLVG compte plus de 88% de ses agents dans la filière technique. Seuls 3 agents sont rattachés à la filière administrative et 3 à la filière médico-sociale (la filière médico- sociale s'explique par l'existence de l'Atelier Chantier d'Insertion).

La présence au sein du PLVG d'une Régie travaux explique l'importance de la catégorie C qui représente à elle seule les 2/3 de l'effectif (70%).

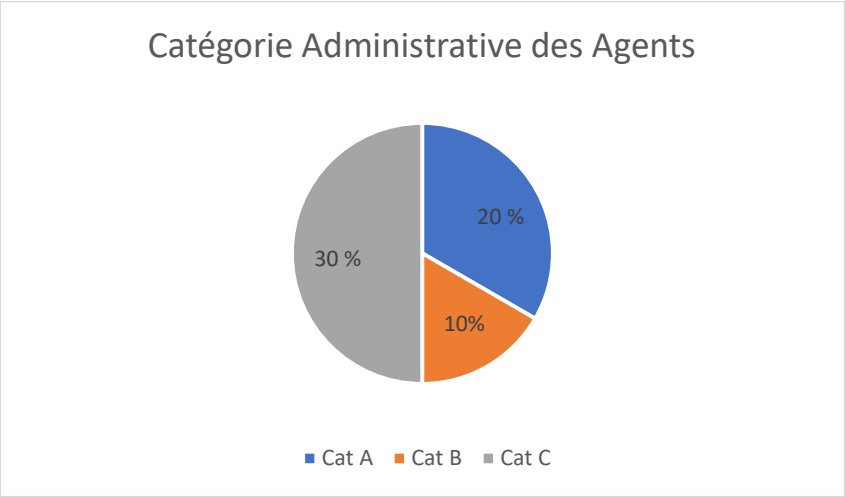

3.1.3 Répartition femmes-hommes

Doté d'une Régie Travaux et de métiers techniques, le PLVG est une collectivité plutôt masculine avec 75% des agents qui sont des hommes (plus de 80% en comptant l'Atelier Chantier d'Insertion). Si la parité est loin d'être atteinte, en revanche les femmes occupent des postes de fonctions supérieures : sur 8 femmes, 6 occupent un poste de Catégorie A.

3.1.4 Taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap

En dehors du chantier d'insertion qui accueille parfois des agents avec une reconnaissance de handicap, **le PLVG emploie de façon permanente 2 agents reconnus travailleurs handicapés**.

Ces 2 agents en situation de handicap représentent 1,60 ETP permettant au PLVG de respecter la loi au regard du taux d'emploi des personnes handicapées : la contribution 2022 du PLVG au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) au titre de l'année 2021 a été nulle comme les années précédentes. Une nouvelle campagne de déclaration sera faite auprès des agents au printemps 2023.

Les agents n'ayant aucune obligation de faire connaitre à leur employeur leur situation de handicap, les chiffres s'appuient sur du déclaratif après enquête auprès des agents dans l'optique de procéder à la déclaration annuelle des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE).

3.1.5 Evolution de carrière

En 2022, en plus des avancements d'échelon (déroulement normal de la carrière), sur la base des critères définis pour les Lignes Directrices de Gestion Axe 2 (les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels), **5 agents ont bénéficié d'un avancement de grade :**

- 1 avancement au grade d'ingénieur principal
- 2 avancements au grade de technicien principal 1ère classe
- 2 avancements au grade d'adjoint technique principal 2ème classe

3.2 DEPENSES DE PERSONNEL

3.2.1 Masse salariale

Voici l'évolution du chapitre budgétaire 012 depuis 2017 (dépenses réalisées de 2017 à 2022 ; dépenses prévisionnelles pour 2023).

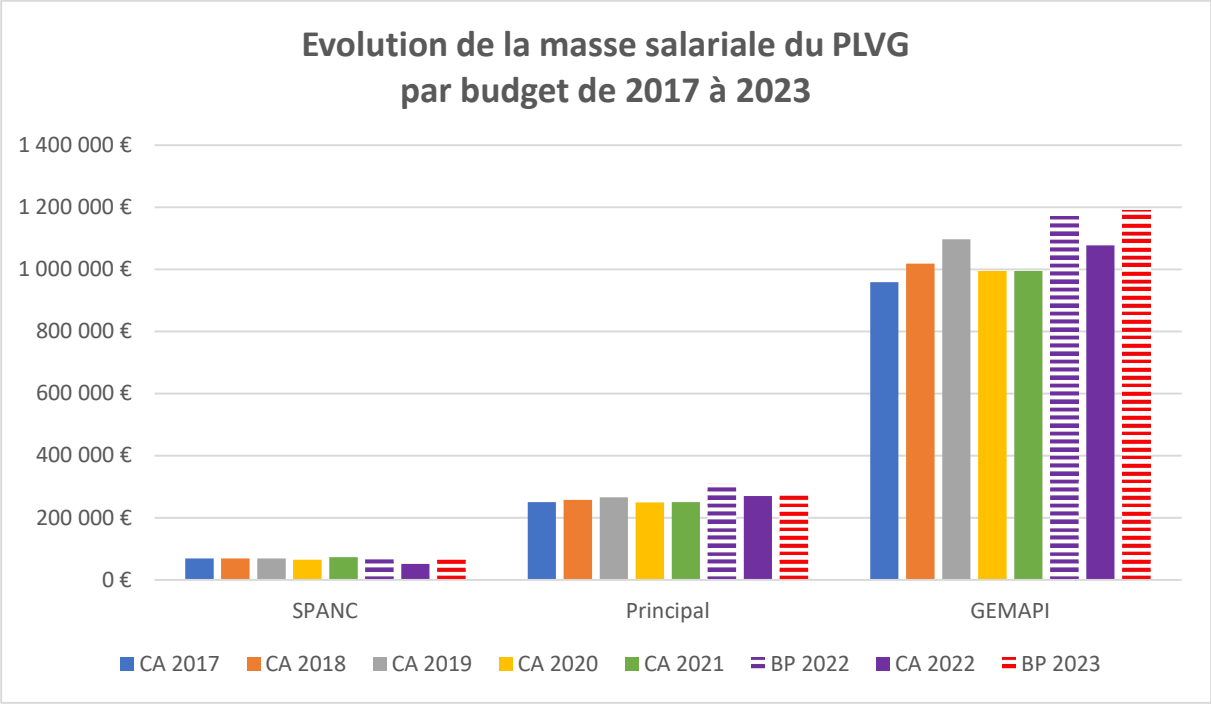

NB : la masse salariale GeMAPI n'inclut pas le remboursement des frais de personnel au budget principal qui sont déjà comptabilisés dans le 012 du budget principal, ni l'assurance statutaire et les frais de formation.

Pour le SPANC, aucune évolution majeure n'est à signaler. Les 2 techniciens ont été augmentés en 2021. En 2022, la masse salariale est plus faible du fait des difficultés de remplacement d'un agent muté en mars et remplacé seulement en novembre. La masse salariale est en légère baisse pour 2023 en raison du recrutement d'un technicien débutant.

Pour le budget principal, et conformément à l'évolution des missions, la baisse du chapitre a été importante depuis 2019. L'année 2022 a été légèrement supérieure à 2021, du fait d'un avancement d'échelon, d'un apprenti communication jusqu'en août, le renfort d'un 0,5 ETP pour la sécurisation financière et de la commande publique du PLVG et une provision pour une mise à disposition pour répondre à la demande d'animation du Contrat Territorial Occitanie de la Région qui n'a pas eu lieu. Malgré l'inflation (évaluée à 7%), l'année 2023 est diminuée de 10% par rapport au BP2022, du fait du remplacement du chargé de mission tourisme et du responsable finances et marchés, à moindre coûts, ainsi que le départ du chargé de mission LEADER. Il convient de rappeler que le poste LEADER était financé à 100% et qu'une parte des postes de direction, assistante de direction étaient financés à 60% avec le CTO, ce qui ne sera plus le cas en 2024.

Pour la GeMAPI, alors qu'une augmentation forte a été constatée en 2019, l'année 2020 a connue de nombreux départs (sans remplacement immédiat) et il y a eu 2 postes vacants en 2021. L'année 2022 a été marquée d'une part, par des évolutions de grades, d'échelons et l'augmentation du point d'indice et par ailleurs les difficultés de recrutement pour le poste de chef de brigade de juillet à décembre. Pour 2023, la masse salariale n'évolue que de 2% entre le BP2022 et le BP2023, malgré l'inflation, qui a été compensée par le non-remplacement de 2 postes, ceci aussi dans un souci d'améliorer la capacité d'autofinancement du PLVG.

Globalement, cela représente 59 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En dehors du budget du SPANC qui constitue essentiellement un budget de fonctionnement reposant sur la masse salariale, le budget principal et le budget annexe GeMAPI disposent de nombreuses recettes (subventions des missions, remboursement de salaires) qui viennent atténuer la charge de cette masse salariale.

Pour le budget principal, les subventions extérieures (Leader et CTO) ont couvert 27% de la masse salariale en 2022. L'année 2023 (du fait l'arrêt de la mission politique contractuelle) sera la dernière année de perception de ces aides, pour le travail réalisé en 2022 et à ce jour non précisée par la Région pour le CTO.

Pour le budget GeMAPI, **les subventions publiques couvrent 50 à 70% de la masse salariale** (100% pour Natura 2000). Le niveau des subventions s'affaiblit depuis car les interventions pour l'entretien des ouvrages ou de la voie verte ne sont pas rémunérées par les financeurs.

Le reste à charge du PLVG sur le volet masse salariale reste donc faible.

3.2.2 Participation de l'employeur à la complémentaire santé et la prévoyance

Le PLVG apporte une aide financière aux agents ayant souscrits un contrat mutuelle santé ou prévoyance labelisé au titre de la « participation des collectivités locales ».
Tous les agents, y compris de droit privé y sont éligibles, à l'exclusion des agents en CDD inférieur à 6 mois.
Une délibération fixe le montant de la participation employeur :

- de 15 et 17 € brut par agent (avec une modulation en fonction du nombre d'enfants couverts) pour la complémentaire santé,
- de 5,50 € et 6,30 € par agent pour la prévoyance.

Au 1er janvier 2023 :

- 12 agents bénéficient de l'aide à la santé,
- 12 agents de l'aide à la prévoyance.

Pour 2023, **la participation prévisionnelle du PLVG à la complémentaire santé et à la prévoyance est estimée à 3.300 €**. Il n'y a donc pas d'évolution significative entre 2022 et 2023. (3500 € en 2022)

3.2.3 Régime indemnitaire et RIFSEEP

Le RIFSEEP a été instauré au 01/01/2018 et sa mise en place pour les grades d'ingénieurs et de techniciens a été faite au 01/01/2021 suite à la publication du décret n°2020-182 du 27 février 2020 qui a permis aux cadres d'emplois non encore éligibles au RIFSEEP de pouvoir en bénéficier et à une délibération du Conseil Syndical en date de décembre 2020.

Depuis la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le PLVG n'a pas encore procédé à une révision des attributions individuelles afin de s'adapter aux évolutions de fiches de postes, à l'acquisition d'expérience des agents. **L'enveloppe prévisionnelle RIFSEEP est estimée à 159 220 € pour l'année 2023** en intégrant une augmentation de 7 500 € dans l'objectif d'une harmonisation progressive du régime indemnitaire notamment au sein de la Brigade Verte.

3.3 L'ORGANISATION DU PLVG

3.3.1 Evolution et adaptation de l'organigramme et des fiches de poste

En décembre 2021, suite au changement de direction, aux demandes d'évolution de missions exprimées par les agents lors de leur entretien d'évaluation professionnelle, mais aussi face à la nécessité grandissante de sécuriser la structure sur le volet finances et commande publique, une adaptation de l'organigramme avait été faite.

Le nouvel organigramme permet de :

- Renforcer la transversalité entre les pôles GEMA et PI,
- Donner un rôle plus transversal à la brigade verte, comme régie du PLVG (pouvant intervenir pour les pôles GeMA et PI, mais aussi la voie verte, la mission vélo, …),
- Distinguer l'ingénierie et les travaux,
- Rassembler les missions de gestion au sein d'un pôle Ressources et Moyens avec l'évolution des missions d'un agent de Catégorie A en tant que « Responsable finances et commande publique » (nécessaire pour sécuriser les procédures de la collectivité).

En 2022, l'organigramme a connu une nouvelle modification avec l'arrivée en juin d'un 3ème technicien rivière permettant ainsi de doter le service Prévention des Inondations d'un technicien en charge des ouvrages et des actions de sensibilisation.

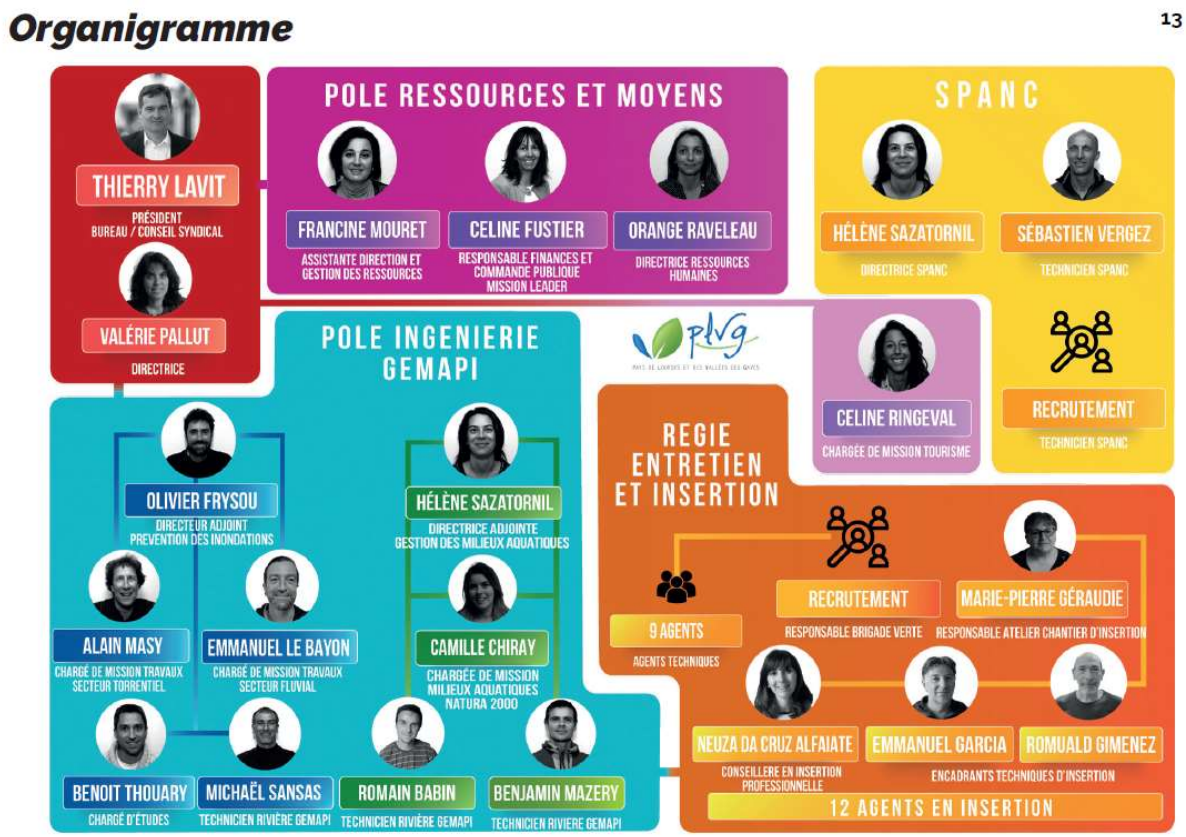

3.3.2 Mutualisation des postes ressources entre le budget principal et la GeMAPI

Les agents qui occupent les postes ressources sur l'administratif sont portés par le budget principal et une refacturation est faite annuellement au budget annexe GeMAPI. Une délibération de répartition des frais avait été prise à cet effet en 2017 et a été modifiée en début d'année 2019 pour actualiser la répartition au vu du travail effectif réalisé par les agents.

Cela concerne les postes du service Ressources et Moyens et les postes de :

- Direction
- DRH
- Responsable Finances et Commande Publiques
- Assistante de Direction et Gestion des Ressources

3.3.3 Temps de travail

Au PLVG, **la durée de travail hebdomadaire est de 37.5 h** (15 jours ARTT générés).

Les agents techniques des brigades vertes sont à 35h (pour les temps complets) qu'ils effectuent sur un cycle de travail de 2 semaines.

Les agents techniques de brigade verte en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion sont à 26h qu'ils effectuent sur un cycle de travail de 4 semaines.

Exception faite des agents recrutés au sein du chantier d'insertion sur des contrats spécifiques de 26h/semaine, **seuls 4 agents occupent des postes à temps non complet** (3 hommes et une femme)

Seuls 1 agent fait l'objet d'un arrêté d'exercice à temps partiel : 1 femme à temps partiel (80%) pour convenance personnelle.

Notons également que depuis 2014, le PLVG a instauré le Compte Epargne Temps (CET) pour tous les agents de droit public qui a été étendu aux contractuels fin 2017 (CDDI exceptés). Le règlement du CET au PLVG ne permet pas la monétarisation des jours épargnés.

3.4 LES CHANTIERS RH MENES EN 2022

A la différence des deux années précédentes, le contexte sanitaire n'a pas impacté l'activité du service Ressources et Moyens en 2022. En revanche les nombreux départs ont occasionné un surcroît de travail pour le service

Les efforts pour **renforcer la communication interne** ont été poursuivis : des temps de rencontre entre agents en début de journée pour partager de l'information thématique appelés « Cafés Infos » ont été organisés pour les agents du siège et les agents de la Régie Travaux ; le document de présentation des nouveaux agents et des stagiaires a été diffusé plusieurs fois dans l'année suivant le rythme des arrivées.

La formation des agents a une année de plus été au cours des préoccupations de la Direction avec :

- L'adhésion à la plateforme collaborative de la sphère publique Idéal Co permettant à tous les agents d'avoir accès à des webinaires et aux ressources de communautés thématiques,
- L'organisation de 2 formations Intra avec le CNFPT :
    - Formation Bucheronnage de 3 jours pour les agents de la Brigade Verte,
    - Formation Santé et Sécurité au Travail (SST) pour 11 agents du siège administratif permettant d'avoir plus de 85% des agents permanents formés aux gestes de premiers secours dans la collectivité,
- **Le lancement de la démarche d'élaboration du Plan de formation** du PLVG et du règlement de formation.

Suite à la réalisation d'un état des lieux préalable à la définition des Lignes Directrices de Gestion (LDG) réalisé en 2021, **les Lignes Directrices de Gestion du PLVG concernant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ont été définies** par arrêté du Président après avoir été préalablement soumises à l'avis du Bureau Syndical, du Comité Technique et du Conseil Syndical.

Enfin, l'année 2022 aura été l'année de **la mise en place officielle du télétravail** (hors contexte de crise sanitaire). 12 agents ont opté pour ce mode de travail en début d'année 2022. Après une phase d'expérimentation de 3 mois (février- avril), une enquête réalisée auprès de l'ensemble des agents a montré que l'essai avait donné satisfaction : amélioration de la qualité du travail et avantages multiples pour les télétravailleurs (moins de fatigue, économies, meilleure conciliation vie professionnelle et vie de famille).

3.5 LES PERSPECTIVES 2023

En 2023, il s'agira de finaliser les actions initiées en 2022 et non achevées à savoir :

- La définition des Lignes Directrices de Gestion afin de formaliser la politique RH du PLVG (Axe 1),
- Le plan de formation et le règlement de formation,
- L'évaluation des Risques Psycho-Sociaux et la définition d'un plan d'actions,

En outre des actions prévues en 2022 mais non réalisées seront remises à l'ordre du jour :

- La réalisation du Plan de Continuité d'Activité (PCA) du PLVG,
- L'actualisation annuelle du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels,
- L'acquisition d'un logiciel RH permettant de faciliter le suivi de carrière et la gestion des absences.

Sans oublier également des actions en matière de santé et sécurité au travail parmi lesquelles :

- Révision du règlement des EPI,
- Formation au risque incendie et exercice d'évacuation,
- Elaboration d'un protocole pour les travailleurs isolés,
- Prévention des Troubles Musculo Squelettiques,
- Création d'un livret d'accueil sécurité pour les nouveaux salariés…